

Concertation publique pour
l'opération d'implantation
AgroParisTech – Inra
à Palaiseau

Bilan pour la

Commission Nationale du Débat Public

2 septembre 2015

Le conseil d'administration d'AgroParisTech a approuvé le 23 mars 2015 le projet de regroupement des quatre sites franciliens d'AgroParisTech et des laboratoires associés de l'Inra dans un bâtiment à construire sur le plateau de Saclay dans la zone d'aménagement concerté de l'Ecole Polytechnique.

Pour mener l'opération, les deux établissements ont créé, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), une société de projet, Campus Agro SAS qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Cette décision ouvre la voie à la phase de conception de l'ensemble immobilier. La destination scientifique des locaux et le coût estimé supérieur à 150 M€, mais inférieur à 300 M€, impliquent la mise en œuvre d'une concertation publique par le maître d'ouvrage, Campus Agro SAS, avec information de la Commission nationale de débat public, conformément à l'article L121-8 du code l'environnement.

La concertation publique s'est déroulée du 20 avril au 19 juin 2015. Cinq réunions ont été organisées dans les communes des quatre sites actuels et dans la commune d'arrivée ; elles ont été animées et régulées par l'agence spécialisée indépendante Voix Publiques.

Le présent bilan de la concertation publique décrit l'organisation retenue et fournit une synthèse, structurée par grands thèmes, des échanges lors des cinq réunions publiques. Des éléments plus détaillés figurent en annexe : les comptes rendus des réunions ainsi que les questions et commentaires déposés dans les registres mis à disposition du public et sur le site internet de Campus Agro SAS, avec les réponses apportées.

Ce document est complété par les éléments supports de l'information qui a pu être apportée :

- Document de présentation du projet scientifique et immobilier
- Fiches descriptives des 4 centres franciliens d'AgroParisTech
- Affiches d'information des réunions publiques
- Prospectus déposés dans les boîtes aux lettres des riverains
- Dépliant distribué aux réunions publiques

SOMMAIRE

1	Le projet AgroParisTech-Inra	5
2	Organisation de la concertation	8
2.1	Publication dans les journaux d'annonces légales	8
2.2	Le dossier de concertation	13
2.3	Organisation des réunions publiques et communication	13
2.3.1	Calendrier des réunions.....	13
2.3.2	Dispositif d'information.....	14
2.3.2.1	Flyers.....	14
2.3.2.2	Affiches	14
2.3.2.3	Dépliants d'information.....	15
2.3.2.4	Information relayée sur les sites des acteurs du projet.....	15
3	Réunions publiques	17
3.1	Organisation	17
3.2	Participation	17
3.3	Synthèse des échanges.....	19
3.3.1	AgroParisTech et l'Inra face au débat et au projet de transfert.....	19
3.3.1.1	L'implication des deux établissements dans le débat	19
3.3.1.2	Un projet non consensuel et jugé trop flou	21
3.3.2	Pertinence, viabilité, éthique du projet et alternatives possibles.....	22
3.3.2.1	L'opportunité du projet en question.....	23
3.3.2.2	Des interrogations sur la logique immobilière et la viabilité financière du projet.....	24
3.3.2.3	L'éthique du projet controversée.....	26
3.3.2.4	Alternatives et suggestions	27
3.3.3	Mise en œuvre du projet.....	28
3.3.3.1	Le calendrier du déménagement	28
3.3.3.2	L'avenir des sites.....	30
3.3.3.3	De fortes attentes concernant les ressources humaines	32
3.3.3.4	Une demande de davantage de logements	33
3.3.3.5	Une offre de transports à préciser et compléter rapidement.....	34
3.3.4	Ce qu'il faut retenir des cinq réunions publiques.....	37
4	Comptes rendus des échanges avec le public	39
4.1	Réunion publique à Thiverval-Grignon le 4 mai 2015	39
4.1.1	Contexte	39
4.1.2	Le débat par grands thèmes	40

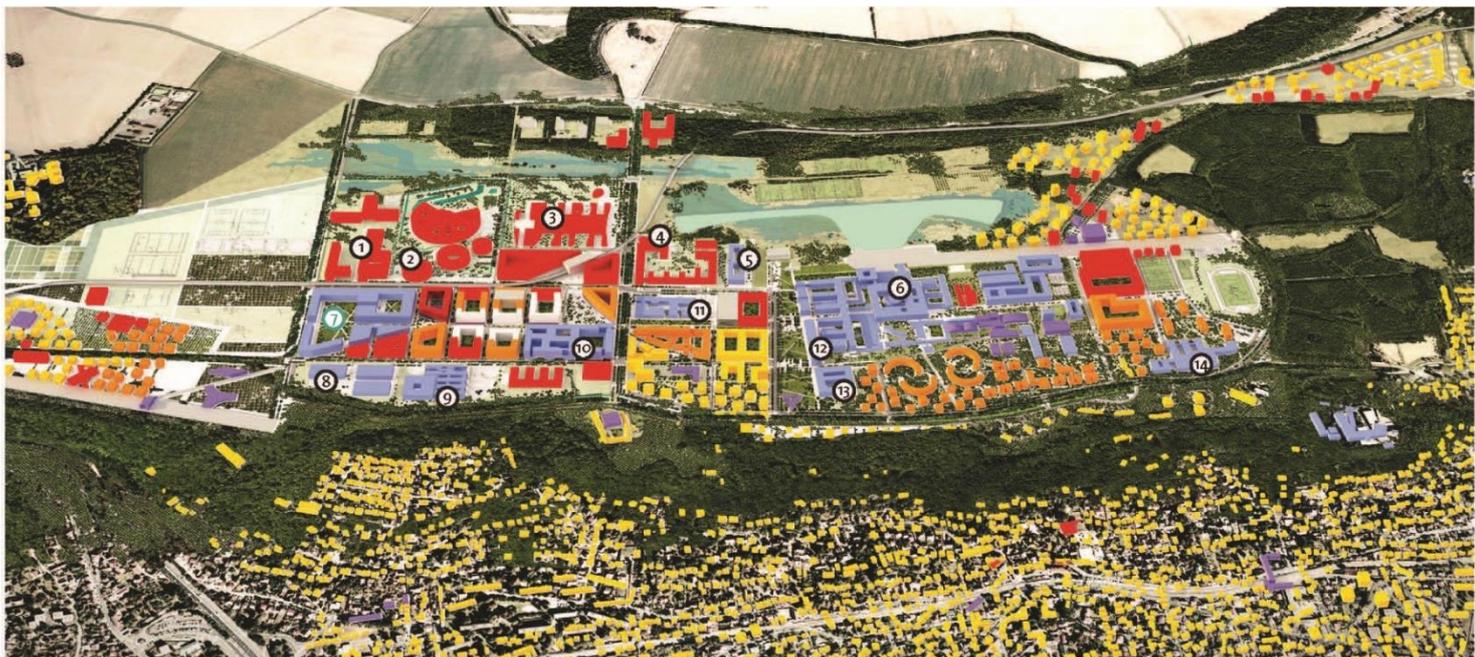
4.1.2.1	Les deux établissements face au projet et au débat lui-même.....	40
4.1.2.2	Pertinence, viabilité, éthique du projet, alternatives possibles.....	41
4.1.2.3	Mise en œuvre et conséquences du projet.....	43
4.2	Réunion publique à Paris 5 ^{ème} le 18 mai 2015.....	47
4.2.1	Contexte	47
4.2.2	Le débat par grands thèmes	48
4.2.2.1	Un déficit d'information sur le projet comme sur la concertation ?.....	48
4.2.2.2	Pertinence, viabilité, éthique du projet, alternatives possibles.....	49
4.2.2.3	Mise en œuvre et conséquences du projet.....	51
4.3	Réunion publique à Massy le 20 mai 2015.....	54
4.3.1	Contexte	54
4.3.2	Le débat par grands thèmes	54
4.3.2.1	Les interrogations face à l'absence de la mairie de Massy	54
4.3.2.2	Pertinence, viabilité, éthique du projet, alternatives possibles.....	55
4.3.2.3	Mise en œuvre du projet.....	57
4.4	Réunion publique à Palaiseau le 1 ^{er} juin 2015.....	61
4.4.1	Contexte	61
4.4.2	Le débat par grands thèmes.....	61
4.4.2.1	Pertinence, viabilité, éthique du projet.....	61
4.4.2.2	Mise en œuvre du projet.....	62
4.5	Réunion publique à Paris 15 ^{ème} le 3 juin 2015.....	66
4.5.1	Contexte	66
4.5.2	Le débat par grands thèmes.....	66
4.6	Remarques et questions reçues en dehors des réunions	69
4.6.1	Registres	69
4.6.1.1	Registre Claude-Bernard.....	69
4.6.1.2	Registre Maine.....	70
4.6.2	Site internet de Campus Agro SAS.....	72

1 Le projet AgroParisTech-Inra

Dans le cadre du chantier national prioritaire de développement du Plateau de Saclay impliquant un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le projet porté par AgroParisTech et l'Inra, établi dans son principe dès mai 2008, validé par les instances compétentes de l'Etat et par les conseils d'administration des deux établissements, entre maintenant dans une phase de mise en œuvre concrète. L'ambition est de permettre pour l'été 2019, le regroupement dans un ensemble immobilier commun constituant un campus partagé, des activités d'AgroParisTech aujourd'hui réparties sur les sites de Paris-Claude-Bernard (5^{ème} arrondissement), Paris-Maine (15^{ème} arrondissement), Thiverval-Grignon (Yvelines) et Massy (Essonne) ainsi que des équipes de l'Inra associées, localisées sur les sites franciliens d'AgroParisTech et à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Au total c'est environ 2000 étudiants, 250 doctorants et 1300 agents d'AgroParisTech et de l'Inra qui sont concernés par ce projet.

L'ambition scientifique et pédagogique du campus est de construire un lieu de recherche et de formation, se situant au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et de l'ingénierie du vivant (agriculture, alimentation et environnement), au sein d'un environnement de qualité facilitant les échanges et le partenariat entre une grande diversité d'acteurs. C'est ce qui a motivé le choix d'une localisation sur le campus Paris-Saclay.

La parcelle d'implantation, d'une surface de 4,2 hectares, est localisée sur la commune de Palaiseau dans la zone d'aménagement concerté du quartier ouest de l'Ecole Polytechnique.



■ Enseignement – Recherche ■ Développement économique ■ Logements étudiants ■ Logements familiaux ■ Équipements
① EDF Campus - 2016 ② EDF R&D - 2015 ③ Danone ④ Thales ⑤ Digiteo 1 & 2 ⑥ Ecole Polytechnique
⑦ AgroParisTech/INRA - 2019 ⑧ Nano innov ⑨ Nano sciences ⑩ IMT - 2019 ⑪ IOGS ⑫ BEM - 2018 ⑬ ENSAE - 2016 ⑭ ENSTA

Le projet immobilier vise à construire un ensemble d'environ 46 400 m² de surface utile qui comprendra une partie d'environ les deux tiers de sa surface totale, dédiée à la formation et à l'administration, et une partie dédiée à la recherche, pour le tiers environ de cette surface, organisée suivant cinq axes scientifiques : Agro-écologie, Aliment, Biologie, Modélisation, Sciences humaines et société.

Le cadre de réalisation retenu pour le projet est celui d'un partenariat public/public, ou PPP innovant, associant les deux établissements avec la CDC qui intervient comme investisseur et prêteur. Ce partenariat est porté par Campus Agro SAS, société par actions simplifiée, filiale à 51% d'AgroParisTech, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet, tant dans la phase de conception et de réalisation que dans la période d'exploitation du nouveau campus pour une durée totale de 30 ans.

Campus Agro SAS sera chargée à la fois de financer et de construire les immeubles, puis de les entretenir et les mettre à disposition d'AgroParisTech en contrepartie d'un loyer, étant noté qu'AgroParisTech sous-louera une partie des locaux à l'Inra. Campus Agro SAS conclura avec un partenaire privé un contrat global portant sur la conception-construction et l'entretien-maintenance de l'ensemble immobilier. Ce contrat global sera conclu après mise en concurrence en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Points clés du projet

OBJECTIFS

- > Regrouper les 4 sites franciliens d'AgroParisTech et les laboratoires associés de l'Inra sur un site unique à Palaiseau
- > Permettre une meilleure synergie formation/recherche
- > Réunir sur un site unique promotions et cursus
- > Améliorer les conditions d'études et d'exercice des activités des personnels
- > Disposer de locaux neufs et de services de meilleure qualité
- > Bénéficier de plus forts partenariats au sein d'un cluster de réputation internationale

CARACTÉRISTIQUES

- > 2000 étudiants, 220 doctorants, 1300 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, administratifs concernés
- > 1000 logements étudiants réservés dans le quartier
- > Proximité immédiate avec la ligne 18 du métro (livraison partielle 2024 / accès via Orly) et la ligne de bus 91-06.

CALENDRIER

- > 2016 : Choix du projet immobilier parmi 4 agences d'architectes (8 au premier tour)
- > 2017-2019 : Construction du bâtiment, 46 400 m² de surface utile sur une parcelle de 4,2 ha.
- > 2019 : Emménagement d'AgroParisTech et de l'Inra à Palaiseau

MAÎTRE D'OUVRAGE

Campus Agro SAS : société de projet d'AgroParisTech et de l'Inra associés à la Caisse des dépôts et consignations.

COÛT INVESTISSEMENT

265 millions d'euros

CATÉGORIE D'OPÉRATION

Projet immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche

CONTEXTE

Le projet de regroupement des 4 centres franciliens sur le campus de l'Université Paris-Saclay vise à contribuer à la création d'un pôle de formation et de recherche de rang mondial.

L'Établissement public Paris-Saclay, créé par la loi du Grand Paris, est l'aménageur du campus. Il a pour mission d'aménager le territoire, en privilégiant l'accessibilité, le confort et le fonctionnement urbain dans le respect de l'environnement du Plateau de Saclay.

L'Université Paris-Saclay permet de renforcer les synergies au sein d'un cadre fédéral, dans lequel chacun reste autonome.

SITE INTERNET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

<http://www.campus-agro.com/dossier-concertation>

2 Organisation de la concertation

2.1 Publication dans les journaux d'annonces légales

Campus-Agro a annoncé le 15 avril 2015 l'opération de concertation publique concernant le projet AgroParisTech-Inra, à travers la publication d'annonces légales dans Les Echos et les éditions départementales Paris, Essonne et Yvelines du Parisien.

Texte de l'annonce légale publiée



Projet d'implantation des centres franciliens d'AgroParisTech et d'unités de recherche de l'Inra à Palaiseau (Essonne)

En application de l'article L.121 – 8 du code de l'environnement, il est porté à la connaissance du public les informations suivantes, relatives à une opération de construction d'un ensemble immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche soumise à concertation publique sans saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) :

Objectifs du projet : le projet vise à permettre à AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) et à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) d'être au cœur d'un dispositif d'enseignement et de recherche, développé conjointement avec d'autres acteurs scientifiques sur le campus de Paris-Saclay. L'implantation envisagée se situe sur la ZAC Polytechnique.

Caractéristiques essentielles du projet : le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 4,2 ha, accueillant plus de 3400 personnes dont environ 2000 étudiants.

Maîtrise d'ouvrage : Campus-Agro SAS, société de projet d'AgroParisTech et de l'Inra, associés à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Modalités d'association du public : en l'absence de saisine de la CNDP, Campus-Agro, en lien avec AgroParisTech et l'Inra, mettra en œuvre les modalités de concertation suivantes : réunions publiques dans les communes d'arrivée et de départ des établissements (Palaiseau, Thiverval-Grignon, Paris et Massy). L'ensemble des éléments de la concertation sera mis en ligne sur le site de Campus-Agro (www.campus-agro.com) avec possibilité d'y adresser questions et commentaires. Un bilan de la concertation sera adressé à la CNDP.

Lieu de consultation du document décrivant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet : le dossier sera disponible dans les mairies de Palaiseau, Grignon, Paris (5^{ème} et 15^{ème}) et Massy, ainsi que sur le site internet de Campus-Agro (www.campus-agro.com).

Période de consultation du dossier de concertation : du 20 avril au 19 juin 2015

**COLLECTIVITÉS
LOCALES**

L'Insee publie une étude montrant que les 13 grandes régions auront toutes plus de 2 millions d'habitants.

Sept mois avant les élections et alors que les esprits commencent à s'échauffer sur le choix des capitales des futures grandes régions, l'Insee publie une première étude sur le nouveau découpage territorial. L'objectif de la réforme était de donner plus de force à ces territoires, qui vont voir leurs compétences renforcées, notamment en matière de développement économique et de gestion des fonds européens. Aucune des 13 régions situées dans l'Hexagone ne comptera, à partir du 1^{er} janvier 2016, moins de 2 millions d'habitants, souligne l'institut statistique. Les plus densément

peuplées seront fusionnées avec des régions qui le sont nettement moins (Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Rhône-Alpes et Auvergne).

Regrouper ne bouleverse cependant pas les grandes tendances démographiques. La population des régions du Nord et de l'Est augmente moins fortement que la moyenne française et elle reste plus jeune. À l'inverse, la population des régions du Sud et de l'Ouest augmente et vieillit plus vite. Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes présente le plus fort taux de seniors (26,8 %). De même, la richesse par habitant reste deux fois plus faible dans la nouvelle région Nord-Pas-de-Calais-Picardie qu'en Ile-de-France.

Moins de spécialisation

La domination historique de la région Ile-de-France, qui pèse 29,8 % du PIB, ne sera pas battue en brèche. L'étude de l'Insee montre cependant que le PIB des six plus grandes régions (y compris Auvergne-Rhône-Alpes), hors Ile-de-France, repré-

sentera près de la moitié du PIB national (47,7 %). Surtout, la nouvelle carte réduit la dispersion des PIB par habitant par rapport à la moyenne. Les Pays de la Loire et le nouvel ensemble Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ont la croissance la plus dynamique. En revanche, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon ont le plus fort taux de création d'entreprises avec l'Ile-de-France.

Les nouveaux territoires sont moins spécialisés. Le secteur agricole pesait 8,7 % de la valeur ajoutée de la Champagne-Ardenne, il ne représente plus que 3,5 % si on y ajoute l'Alsace et la Lorraine. De même, la future région Normandie dispose de la plus forte part de valeur ajoutée industrielle avec 20 %, contre 22,9 % pour la seule Haute-Normandie aujourd'hui.

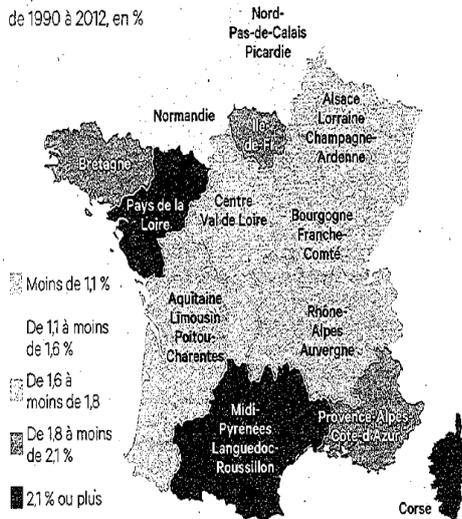
— J. Ch.

5,5

MILLIONS D'HABITANTS pour la nouvelle région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, soit davantage que la Rhénanie (4 millions), mais deux fois moins que le Bade-Wurtemberg (10,8 millions).

La croissance du PIB des nouvelles régions

Moyenne annuelle de 1990 à 2012, en %



LES ECHOS / SOURCE : INSEE



Projet d'implantation des centres franciliens d'AgroParisTech et d'unités de recherche de l'Inra à Palaiseau (Essonne)

En application de l'article L.121 - 8 du code de l'environnement, il est porté à la connaissance du public les informations suivantes, relatives à une opération de construction d'un ensemble immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche soumise à concertation publique sans saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) :

Objectifs du projet : le projet vise à permettre à AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) et à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) d'être au cœur d'un dispositif d'enseignement et de recherche, développé conjointement avec d'autres acteurs scientifiques sur le campus de Paris-Saclay. L'implantation envisagée se situe sur la ZAC Polytechnique.

Caractéristiques essentielles du projet : le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 4,2 ha, accueillant plus de 3400 personnes dont environ 2000 étudiants.

Maîtrise d'ouvrage : Campus-Agro SAS, société de projet d'AgroParisTech et de l'Inra, associée à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Modalités d'association du public : en l'absence de saisine de la CNDP, Campus-Agro, en lien avec AgroParisTech et l'Inra, mettra en œuvre les modalités de concertation suivantes : réunions publiques dans les communes d'arrivée et de départ des établissements (Palaiseau, Thiverval-Grignon, Paris et Massy). L'ensemble des éléments de la concertation sera mis en ligne sur le site de Campus-Agro (www.campus-agro.com) avec possibilité d'y adresser questions et commentaires. Un bilan de la concertation sera adressé à la CNDP.

Lieu de consultation du document décrivant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet : le dossier sera disponible dans les mairies de Palaiseau, Grignon, Paris (5^{ème} et 15^{ème}) et Massy, ainsi que sur le site internet de Campus-Agro (www.campus-agro.com).

Période de consultation du dossier de concertation : du 20 avril au 19 juin 2015

Le Parisien
Mercredi 15 avril 2015

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 75

VII

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2015 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 75 (5,45 €) - 77 (5,12 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,12 €) - 92 (5,45 €) - 93 (5,45 €) - 94 (5,45 €) - 95 (5,24 €) (art. 1711 à 1714 du décret n° 2013-1231 du 18 décembre 2013)

Divers

TREND & SEE
SARL au capital de 60 000 Euros
Siège social : 29, Rue de Palestro
75002 PARIS
RCS N° : 479 538 070 de PARIS

L'AGE du 20 novembre 2014 a décidé de nommer gérant, Mme ARNI IAC Catherine (ne VAILLE), demeurant 140 rue et Vincent de Paul 92020 AIGUES-MORTES à compter du 20 novembre 2014, en remplacement de Mme VAILLE Stéphanie démissionnaire. Mention sera faite au RCS de PARIS.

SCI DU 3 RUE LEPIC
SCI au capital de 1000,00 euros
Siège social : 3 rue Lepic
75018 Paris
RCS N° : 504 059 338 de PARIS

Par décision du Président du 06/04/2015 il a été décidé de transférer le siège social au 88 avenue de Wagram, 75017 Paris à compter du 10/04/2015. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS. Mention sera faite au RCS de PARIS.

PILOTE
SAS au capital de 6 000 euros
Siège social : 9 rue le tsa
75002 Paris
RCS N° : 507 902 392 de PARIS

Par décision du Président du 2 avril 2015 il a été décidé de transférer le siège social au 42 rue Myrha, 75018 Paris à compter du 2 avril 2015. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS. Mention sera faite au RCS de PARIS.

SOUNDLAPS
SARL au capital de 11 000 Euros
Siège social : 22, rue Davy
75017 PARIS
RCS N° : 788 999 449 de PARIS

L'AGE du 9 Avril 2015 a décidé de transférer le siège social au 40, rue Darnet, 75018 Paris à compter du 10 Avril 2015. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS. Mention sera faite au RCS de PARIS.

SQUARA
SAS au capital de 53357,18 euros
Siège social : 3 rue Lepic
75018 Paris
RCS N° : 424 447 514 de PARIS

Par décision du Président du 08/04/2015 il a été décidé de transférer le siège social au avenue de Wagram, 75017 Paris à compter du 10/04/2015. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS. Mention sera faite au RCS de PARIS.

SCI FERMAN
SCI au capital de 1.200 euros
Siège social : 7 rue Rouvet
75018 Paris
RCS N° : 533 650 644 RCS PARIS

Le 18 mars 2015, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 10 avenue Corentin Cariou 75018 PARIS.

Rectificatif suite à l'annonce parue le 28 Février 2015, concernant la société :

CARMEL PRESSE TV
Établish : A été nommé liquidateur M. BOUDJELLAL Nigub, demeurant 16 rue Cassette 75006 Paris.

SEGIC
EURL au capital de 1000 euros
Siège social : 9 rue du Temple
75004 Paris
RCS N° : 789 204 203 de PARIS

Suivant la délibération de l'AGE en date du 9 avril 2015 : L'associé unique après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a déchargé de son mandat, sous a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 9 avril 2015. Mention sera faite au RCS de PARIS.

E CALL TRAVEL
SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 105 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
RCS N° : 518 172 713 de PARIS

L'AGE du 10 Avril 2015 a décidé de transférer le siège social au 25 rue Bergère, 75009 PARIS à compter du 01 Mai 2015. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS. Mention sera faite au RCS de PARIS.

PHYSALS
EURL au capital de 3000 Euros
Siège social : 30 Rue Félicien David
75016 Paris
RCS N° : 633 112 908 de PARIS

L'AGE du 09/03/2015 a décidé de transférer le siège social au 21 RUE CASIMIR PERIER, 75007 PARIS à compter du 09/03/2015. Gérant : SPREZZER Caroline, gérante, demeurant 146/152 Boulevard Murat 75016 Paris. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PARIS. Mention sera faite au RCS de PARIS.

BAT ECO
SARL au capital de 5000 euros
Siège : 16 rue Esquigne Fourrière
75018 PARIS
RCS 790 590 803 PARIS

Les associés se sont réunis suivant AGE du 20/03/15 ont décidé de transférer le siège au 7 rue Paul Bert 94180 ST MANDE. Mention sera faite au RCS PARIS. Immatriculation au RCS CRETEIL.

SCP HART & ASSOCIES
S ou capital de 1235,00 euros
Siège social : 83 Rue Michel Ange
75016 Paris
RCS N° : 438 056 618 de PARIS

Suivant la délibération de l'AGE en date du 17/01/2012: Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, sous a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2011. Mention sera faite au RCS de PARIS.

S.A.S. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 128 rue de la Roquette
Bureau 46
75008 PARIS
524 905 146 RCS PARIS

Le 08 janvier 2015, l'AGE a décidé de transférer le siège social au ZA La Loze, 11 route de Tours, 37190 AZAY LE RIDEAU. En conséquence la société sera immatriculée au RCS de TOURS.

CPE-COMPETENCES POUR L'ENTREPRISE
SARL au capital de 3812 euros
Siège social : 31 rue Tronchet
75008 Paris
RCS N° : 391 502 919 de PARIS

L'AGE du 12/12/2014 a décidé de transférer le siège social au 210 Parc de Cassan, 95290 L'Isle-Adam à compter du 01/01/2015. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de PONTOISE. Mention sera faite au RCS de PARIS.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme CHEUNG Teo Ying veeuw WONG**, décédée le 12/02/2011 à PARIS (16ème), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 130438 SV / 05.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M. BRUN Gérard Pierre**, décédé le 27/11/2012 à PARIS (20ème), a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 3 / 130077 SV / 18.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M RECH Jacques Jules**, décédé le 07/02/2012 à PARIS (12ème), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence: Secteur 2 / 127787 SV / 20.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme BLEMMANN Hélène veeuw CONTEMENT**, décédée le 15/10/2011 à PARIS (19ème), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 131158 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M DUCHAUSSEY Michel René Jacques**, décédé le 12/03/2012, à PARIS (18ème) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 127808 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
Le directeur intérimaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex,

curateur de la succession de **Mie FRESINA Liliane Marie-Antoinette**, décédée le 25/11/2011, à VILLEJUIF (94) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 1 / 129814 SV / 20.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme CHEUNG Teo Ying veeuw WONG**, décédée le 12/02/2011 à PARIS (16ème), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 130438 SV / 05.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M. BRUN Gérard Pierre**, décédé le 27/11/2012 à PARIS (20ème), a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 3 / 130077 SV / 18.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M RECH Jacques Jules**, décédé le 07/02/2012 à PARIS (12ème), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence: Secteur 2 / 127787 SV / 20.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme BLEMMANN Hélène veeuw CONTEMENT**, décédée le 15/10/2011 à PARIS (19ème), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 131158 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M DUCHAUSSEY Michel René Jacques**, décédé le 12/03/2012, à PARIS (18ème) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 127808 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
Le directeur intérimaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 339 521 304, dont le siège social est sis à Paris 16ème au 33 Rue Galilée, au titre de des copropriétés de « Gestion Immobilière » dans le cadre des dispositions de la loi du 20 Juillet 1972 a cessé au 31 Décembre 2014.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme CHEUNG Teo Ying veeuw WONG**, décédée le 12/02/2011 à PARIS (16ème) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 130438 SV / 05.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M. BRUN Gérard Pierre**, décédé le 27/11/2012 à PARIS (20ème), a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 3 / 130077 SV / 18.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M RECH Jacques Jules**, décédé le 07/02/2012 à PARIS (12ème), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence: Secteur 2 / 127787 SV / 20.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme BLEMMANN Hélène veeuw CONTEMENT**, décédée le 15/10/2011 à PARIS (19ème), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 131158 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M DUCHAUSSEY Michel René Jacques**, décédé le 12/03/2012, à PARIS (18ème) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 127808 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
Le directeur intérimaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 481 709 707, dont le siège social est sis à Paris 8ème au 81 rue Lamark, au titre de des opérations de « Gestion Immobilière » dans le cadre des dispositions de la loi du 20 Juillet 1972 a cessé au 31 Décembre 2014.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme CHEUNG Teo Ying veeuw WONG**, décédée le 12/02/2011 à PARIS (16ème) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 130438 SV / 05.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M. BRUN Gérard Pierre**, décédé le 27/11/2012 à PARIS (20ème), a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 3 / 130077 SV / 18.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M RECH Jacques Jules**, décédé le 07/02/2012 à PARIS (12ème), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Référence: Secteur 2 / 127787 SV / 20.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **Mme BLEMMANN Hélène veeuw CONTEMENT**, décédée le 15/10/2011 à PARIS (19ème), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 131158 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de **M DUCHAUSSEY Michel René Jacques**, décédé le 12/03/2012, à PARIS (18ème) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au tribunal de grande instance de Paris. Référence: Secteur 2 / 127808 SV / 16.

FINANCES PUBLIQUES
Le directeur intérimaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Eilipes, 3 avenue du chemin de Presses, 94417 Saint-Maurice cedex,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 481 709 707, dont le siège social est sis à Paris 8ème au 81 rue Lamark, au titre de des opérations de « Gestion Immobilière » dans le cadre des dispositions de la loi du 20 Juillet 1972 a cessé au 31 Décembre 2014.

SARL GESTION LATITUDE
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 481 709 707, dont le siège social est sis à Paris 8ème au 81 rue Lamark, au titre de des opérations de « Gestion Immobilière » dans le cadre des dispositions de la loi du 20 Juillet 1972 a cessé au 31 Décembre 2014.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Le nouveau garant SEGAR Coverholdat at Lloyd's, en vertu du pouvoir de souscription accordé par certains souscripteurs du LLOYD'S 8-10 rue Lamenais 75008, à compter du 1er Janvier 2015.

Avis divers



Projet d'implantation des centres franciliens d'AgroParisTech et d'unités de recherche de l'Inra à Palaiseau (Essonne)

En application de l'article L.121 - 8 du code de l'environnement, il est porté à la connaissance du public les informations suivantes, relatives à une opération de construction d'un ensemble immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche soumise à concertation publique sans saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) :

Objectifs du projet : le projet vise à permettre à AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) et à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) d'être au cœur d'un dispositif d'enseignement et de recherche, développé conjointement avec d'autres acteurs scientifiques sur le campus de Paris-Saclay. L'implantation envisagée se situe sur la ZAC Polytechnique.

Caractéristiques essentielles du projet : le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 4,2 ha, accueillant plus de 3400 personnes dont environ 2000 étudiants.

Maîtrise d'ouvrage : Campus-Agro SAS, société de projet d'AgroParisTech et de l'Inra, associés à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Modalités d'association du public : en l'absence de saisine de la CNDP, Campus-Agro, en lien avec AgroParisTech et l'Inra, mettra en œuvre les modalités de concertation suivantes : réunions publiques dans les communes d'arrivée et de départ des établissements (Palaiseau, Thiverval-Grignon, Paris et Massy). L'ensemble des éléments de la concertation sera mis en ligne sur le site de Campus-Agro (www.campus-agro.com) avec la possibilité d'y adresser questions et commentaires. Un bilan de la concertation sera adressé à la CNDP.

Lieu de consultation du document décrivant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet : le dossier de consultation sera disponible dans les mairies de Palaiseau, Grignon, Paris (5ème et 16ème) et Massy, ainsi que sur le site internet de Campus-Agro (www.campus-agro.com).
Période de consultation du dossier de concertation : du 20 avril au 19 juin 2015

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 91

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2015 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 76 (5,49 €) - 77 (5,12 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,12 €) - 92 (5,49 €) - 93 (5,49 €) - 94 (5,49 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2014.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Avis divers

Marchés divers

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Forges les Bains

Objet du marché : Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie

Caractéristiques principales :

Quantités : (fournitures et services), nature et étendue (travaux) Travaux de remplacement à l'identique des menuiseries extérieures Fourniture de 51 menuiseries en bois exotique ou chêne. Fabrication à l'ancienne avec double joint et double enfourchement. Profil à congé et queue de loup. Dormants à sceller. Double vitrage 4+16+4. Pose en site occupé

Critères d'attribution :

* La valeur technique de l'offre (60 %)
* Prix (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée Date limite de réception des offres : 04/05/2015 12:00

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Nom de l'organisme :

Mairie de forges les bains, Correspondant : Pascal Deguelle, 9 rue du docteur Babin, 91470 forges les bains, tél : 0164314886, 0687014281, courriel : pascal.deguelle@forges-les-bains.fr

Conditions pour obtenir les documents : Le dossier est à télécharger à l'adresse suivante <http://www.a-marchespublics.fr/>

Marchés formalisés

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ICF NORD EST SA, ILM

Direction Service Achats
26 rue de Paradis
75010 PARIS

Référence acheteur : AQ/37/2015
L'avis implique un marché

Objet : Contrat d'exploitation des installations thermiques

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : oui

Lot N° 1 : Région Nord/Pas de Calais

Lot N° 2 : Région Picardie/Champagne

Lot N° 3 : Région Alsace/Lorraine

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Qualité de l'offre (selon le mémoire technique)

35 % : Prix du P2 (somme)

5 % : Bordereau de prix hors forfait

Remise des offres : 26/05/15 à 16h30 au plus tard.

Envoi à la publication le : 10/04/2015

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur

<http://www.apeesidofres.ichabtat.fr>



Projet d'implantation des centres franciliens d'AgroParisTech et d'unités de recherche de l'Inra à Palaiseau (Essonne)

En application de l'article L.121 - 8 du code de l'environnement, il est porté à la connaissance du public les informations suivantes, relatives à une opération de construction d'un ensemble immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche soumise à concertation publique sans saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) :

Objectifs du projet : le projet vise à permettre à AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) et à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) d'être au cœur d'un dispositif d'enseignement et de recherche, développé conjointement avec d'autres acteurs scientifiques sur le campus de Paris-Saclay. L'implantation envisagée se situe sur la ZAC Polytechnique.

Caractéristiques essentielles du projet : le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 4,2 ha, accueillant plus de 3400 personnes dont environ 2000 étudiants.

Maîtrise d'ouvrage : Campus-Agro SAS, société de projet d'AgroParisTech et de l'Inra, associés à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Modalités d'association du public : en l'absence de saisine de la CNDP, Campus-Agro, en lien avec AgroParisTech et l'Inra, mettra en œuvre les modalités de concertation suivantes : réunions publiques dans les communes d'arrivée et de départ des établissements (Palaiseau, Thiverval-Grignon, Paris et Massy). L'ensemble des éléments de la concertation sera mis en ligne sur le site de Campus-Agro (www.campus-agro.com) avec possibilité d'y adresser questions et commentaires. Un bilan de la concertation sera adressé à la CNDP.

Lieu de consultation du document décrivant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet : le dossier de consultation sera disponible dans les mairies de Palaiseau, Grignon, Paris (5ème et 15ème) et Massy, ainsi que sur le site internet de Campus-Agro (www.campus-agro.com).

Période de consultation du dossier de concertation : du 20 avril au 19 juin 2015

PREFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles

MENTION

Par arrêté préfectoral n° 2015.PREF.DRCL/BEPAF/SSPILL/234 du 1er avril 2015, le préfet de l'Essonne a porté modification de l'arrêté préfectoral n° 2015.PREF.DRCL/BEPAF/SSPILL/255 du 28 janvier 2015 portant déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux souterraines, pour l'instauration des périmètres de protection et servitudes y afférentes du captage F6 « Les Gâtines » situé sur la commune de La Forêt-Sainte-Croix et portant autorisation de prélever de l'eau, au profit du

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DE BEAUCE

Cet arrêté modificatif est tenu à la disposition du public à la mairie de La Forêt-Sainte-Croix, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne, Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles. Il est également consultable, pendant un an au moins, sur le site internet des Services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications/enquêtes publiques/eau).

Le Parisien
Mercredi 15 avril 2015

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

VII

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2015 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 75 (5,49 €) - 77 (5,12 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,12 €) - 92 (5,49 €) - 93 (5,49 €) - 94 (5,49 €) - 95 (5,24 €) / tarif HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et la Communication de décembre 2014.

Divers société

E.H2 SOLUTIONS

SAS au capital de 5 000 Euro
Siège social :
19 rue du maréchal Gallieni
78000 Versailles
RCS N° : 801 493 719 de VERSAILLES

L'AGE du 25 Mars 2015 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 20 000 euros par apport de numéraire pour le porter à 25 000 euros.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Avis divers

COMMUNE D'AUBERGENVILLE

ARRETE PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par un arrêté n° 15/041 du 25 mars 2015, le Maire d'AUBERGENVILLE a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification vise à prendre en compte diverses réformes réglementaires intervenues depuis 2007, ainsi qu'à modifier différentes dispositions réglementaires dans la limite de l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme et, notamment : mieux prendre en compte la possibilité de construire des vérandas, protéger l'aspect des citernes sur rue du quartier d'Isisbatteville, modifier l'article UF 7 pour permettre l'extension des bâtiments existant ne respectant pas la marge de recul en limite séparative, préciser ou modifier les règles applicables dans la zone d'activité «des Chevres» et en secteur agricole, préciser et modifier les règles d'implantation et d'aspect des citernes en sous-secteur UDE et de supprimer les emplacements réservés n°2, 3 et 11, lesquels correspondent à des projets abandonnés ou ont été totalement acquis par leur titulaire.

Le dossier du projet de modification simplifiée n° 4 sera mis à la disposition du public pendant un mois selon les modalités déterminées par une délibération du conseil municipal à venir. Le dossier sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux I et II de l'article L 121-4 du code de l'urbanisme. L'arrêté est affiché en mairie et est consultable au service urbanisme ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures (sauf les samedis 2 et 9 mai).

A cet effet, M. Yves BARATTE, Ingénieur Agronome en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et M. Jean EPPE, directeur commercial en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du 11/04/2015 au 12/05/2015, à la mairie, 123, rue du Docteur Maurer, 78630 ORGEVAL, au service urbanisme aux jours et heures d'ouverture, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi et le samedi de 8h30 à 12h30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie d'Orgival, service urbanisme, 123, rue du Dr Maurer, 78630 ORGEVAL.

Le commissaire-enquêteur recevra le public, à la mairie, les jours suivants :

- samedi 11/04 de 9h à 12h
- samedi 25/04 de 9h à 12h
- mercredi 29/04 de 9h à 12h
- mardi 12/05 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune d'ORGEVAL le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Au terme de la procédure, le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié suite aux conclusions de l'enquête sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le rapport et ses conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie au service urbanisme aux jours et heures d'ouverture cités ci-dessus.

COMMUNE DE VICQ

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 16 mars 2015, M. le Maire de VICQ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement. A cet effet, le Tribunal Administratif de VERSAILLES a désigné M. GENESCO Michel, commissaire titulaire et M. BARATTE Yves, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du 5 mai au 8 juin 2015 inclus pendant 35 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- * Les mardis de 13 h 30 à 15 h,
- * Les jeudis de 18 h à 19 h.



Projet d'implantation des centres franciliens d'AgroParisTech et d'unités de recherche de l'Inra à Palaiseau (Essonne)

En application de l'article L.121 - 8 du code de l'environnement, il est porté à la connaissance du public les informations suivantes, relatives à une opération de construction d'un ensemble immobilier à vocation d'enseignement supérieur et de recherche soumise à concertation publique sans saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) :

Objectifs du projet : le projet vise à permettre à AgroParisTech (Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement) et à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) d'être au cœur d'un dispositif d'enseignement et de recherche, développé conjointement avec d'autres acteurs scientifiques sur le campus de Paris-Saclay. L'implantation envisagée se situe sur la ZAC Polytechnique.

Caractéristiques essentielles du projet : le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 4,2 ha, accueillant plus de 3400 personnes dont environ 2000 étudiants.

Maîtrise d'ouvrage : Campus-Agro SAS, société de projet d'AgroParisTech et de l'Inra, associés à la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Modalités d'association du public : en l'absence de saisine de la CNDP, Campus-Agro, en lien avec AgroParisTech et l'Inra, mettra en œuvre les modalités de concertation suivantes : réunions publiques dans les communes d'arrivée et de départ des établissements (Palaiseau, Thiverval-Grignon, Paris et Massy). L'ensemble des éléments de la concertation sera mis en ligne sur le site de Campus-Agro (www.campus-agro.com) avec la possibilité d'y adresser questions et commentaires. Un bilan de la concertation sera adressé à la CNDP.

Lieu de consultation du document décrivant les objectifs et les caractéristiques essentielles du projet : le dossier de consultation sera disponible dans les mairies de Palaiseau, Grignon, Paris (5ème et 15ème) et Massy, ainsi que sur le site internet de Campus-Agro (www.campus-agro.com).
Période de consultation du dossier de concertation : du 20 avril au 19 juin 2015

Enquête publique

Toutes les informations concernant ce dossier pourront être obtenues auprès de Madame Harthelin, responsable technique du SIEAV (tél. 01 30 71 56 06).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront aux jours et heures suivants :

- Mairie de Vernouillet, Salle du Conseil Municipal - 5, rue Paul Doumer :
- lundi 04 mai 2015 14h à 17h
- samedi 16 mai 2015 de 9h à 12h
- mercredi 20 mai 2015 de 14h à 17h
- vendredi 05 juin 2015 de 9h à 12h

A l'issue de la procédure, les zonages eaux pluviales des communes de Vernouillet et Verneuil-sur-Seine seront approuvés par délibération du comité syndical du SIEAV.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance au Syndicat Intercommunal d'Eau et

observations sur le projet de zonage pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Michel GENESCO, Commissaire enquêteur, Mairie de VICQ, 78490 VICQ.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours et heures suivants :
Le 5 mai de 9h00 à 12h00, le 21 mai de 18h00 à 19h00, le 30 mai de 9h00 à 12h00 et le 6 juin de 9h00 à 12h00, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au Maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public

Insertions diverses

DECLARATION D'INSAISSABILITE

Aux termes d'un acte reçu par Maître François GOUHIER, Notaire à MONTIGNY-LE-BRISTONNEUX (78180), 18, rue Joël le Theule, le 12 février 2015, publié au service de la publicité foncière de MANTES-LE-JULE, le 18 février 2015, volume 2015P, numéro 620 une déclaration d'insaisissabilité a été effectuée par

M. Olivier SIEGWART
artisan, demeurant à GALLUIS (78430), 34, rue du Font Marie, portant sur une maison d'habitation située à GALLUIS (78550), 41, Chemin du Clos Fleury, cadastré section BN numéro 52, localité '41 che du clos fleury' pour une contenance de 46a et 23ca.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au service de la publicité foncière.

F FINANCES PUBLIQUES

La directrice de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Ellipses, 3 avenue du chemin de Presles, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de Mme SAINPAT Jeannine veuve HONORE, décodée le 22/02/2013 à CARRERES SOUS POISSY (78), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Versailles. Références: Secteur 2 / 130141 SV / 78.

Le directeur intérimaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Ellipses, 3 avenue du chemin de Presles, 94417 Saint-Maurice cedex, curateur de la succession de Mlle BARONNET Madeleine Jacqueline, décodée le 03/03/2012 à PLAISIR (78), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de grande instance de Versailles. Références: Secteur 1 / 129222 SV / 78.

Par décision du TGI de Versailles en date du 16/03/2015, le directeur intérimaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Les Ellipses, 3 avenue du chemin de Presles 94 417 Saint-Maurice cedex, a été nommé curateur de la succession de M SAINT HILAIRE Gilbert Louis, décodé le 26/06/2014 à BONNIERES SUR SEINE (78). Références: Secteur 2 / 131866 SV / 78. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

2.2 Le dossier de concertation

Le dossier de concertation est composé d'un document présentant les objectifs et caractéristiques essentielles du projet scientifique et immobilier, des plaquettes de présentation d'AgroParisTech, de l'Inra et de l'Université Paris Saclay. Il a été mis en libre consultation dans l'ensemble des centres AgroParisTech-Inra ainsi que dans les mairies des communes associées au projet. Les dossiers, consultables durant toute la période de concertation (du 20 avril au 19 juin 2015), sont accompagnés de registres pouvant recueillir les éventuels questions et commentaires du public.

Le dossier de concertation est également en ligne et téléchargeable sur le site du maître d'ouvrage du projet, Campus-Agro (www.campus-agro.com) ainsi que sur les sites d'AgroParisTech et de l'Inra-Centre de Versailles.

2.3 Organisation des réunions publiques et communication

Dans le cadre de la concertation, des réunions publiques ont été organisées dans les communes de départ et d'arrivée du projet afin de présenter le projet puis d'échanger et de débattre sur l'ensemble des problématiques associées.

2.3.1 Calendrier des réunions

Site	Date	Lieu	Heure
Grignon	Lundi 4 mai	Centre AgroParisTech avenue Lucien Brétignières	18h30
Paris 5 ^{ème}	Lundi 18 mai	Amphithéâtre Tisserand Centre AgroParisTech 16 rue Claude Bernard	18h30
Massy	Mercredi 20 mai	Amphithéâtre Loncin Centre AgroParisTech 1 avenue des Olympiades	19h
Palaiseau	Lundi 1 ^{er} juin	Amphithéâtre Gay Lussac Ecole Polytechnique Route de Saclay	19h
Paris 15 ^{ème}	Mercredi 3 juin	Conseil de quartier Ecole élémentaire - 20 rue Falguière	19h

2.3.2 Dispositif d'information

AgroParisTech et l'Inra ont déployé un important dispositif pour assurer à la fois une bonne publicité des débats et une bonne information du public souhaitant y participer.

Plusieurs outils ont été mobilisés : flyers, affichages, dépliants d'information distribués sur les lieux des réunions, sites internet des acteurs du projet.

2.3.2.1 Flyers

Des flyers ont été distribués via un boîtage systématique à Massy, Palaiseau et Thiverval-Grignon . A Paris, compte tenu de la taille des arrondissements, l'information a été limitée aux quartiers concernés par les centres AgroParisTech. Le flyer pour Thiverval-Grignon figure ci-après comme exemple ainsi que les quantités distribuées.



Commune	Nombre de flyers distribués
Thiverval Grignon	350
Paris 5 ^{ème} (quartier Val de Grace et Jardin des Plantes)	9 880
Massy	22 500
Palaiseau	15 000
Paris 15 ^{ème} (quartier Pasteur-Montparnasse)	40 000

2.3.2.2 Affiches

Des affiches annonçant les réunions ont été déposées et affichées dans les mairies ainsi que sur les centres AgroParisTech-Inra afin d'informer le public de la tenue de ces réunions.

2.3.2.3 Dépliants d'information

Enfin, des dépliants d'information présentant les établissements, les objectifs du déménagement et les différents acteurs lui étant associés, ont été distribués en séance. Un exemplaire est annexé au présent rapport.

2.3.2.4 Information relayée sur les sites des acteurs du projet

Les sites internet des établissements, des mairies ainsi que celui de l'EPPS ont diffusé l'information et mis en ligne un lien vers le site internet de Campus Agro, sur lequel était disponible le dossier de concertation ainsi que le calendrier des réunions.



Concertation AgroParisTech / INRA

PARIS-SACLAY

ACCUEIL • ENJEUX • PROJETS • CONCERTATION • GOUVERNANCE • S'IMPLANTER • CHANTIERS

Le 26 mai 2015

Concertation AgroParisTech / INRA

Actualités

- Une convention cadre de raccordement électrique pour le Moulon
- Bouygues Immobilier choisi pour un programme de logements étudiants
- Pose de la première pierre de l'ISMO
- Appel d'offres pour la construction de l'ENS

Dans le cadre de l'implantation des bâtiments d'AgroParisTech et de l'Inra sur le plateau de

Concertations publiques

www.campus-agro.com/dossier-concertation

Concertations publiques

Dans le cadre de l'implantation des bâtiments d'AgroParisTech et de l'Inra sur le plateau de Saclay, des réunions publiques seront organisées dans les communes concernées par le projet : Palaiseau (91), Grignon (78), Paris Cedex 15 (75) et Mazy (91). Elles se dérouleront à partir du 4 mai jusqu'au mois de juin.

Cette démarche de concertation publique a pour objectif d'informer sur le projet dans sa globalité (c'est également un lieu de débats et d'échanges entre l'ensemble de ses acteurs : directeurs des établissements, personnels, élus, riverains).

Le dossier de concertation décrivant les objectifs et caractéristiques essentielles du projet sera consultable par tous sur chaque campus de Saclay et dans les communes durant toute la période de concertation publique, du 20 avril au 19 juin. Un registre est également ouvert aux observations du public dans chacun de ces lieux.

L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site de Campus-Agro.

Si vous souhaitez également exprimer vos commentaires et de poser vos questions en remplissant ce [formulaire](#).

Télécharger l'ensemble des documents

Accueil

Qui sommes nous

Nous contacter

Les partenaires du projet

Consultations en cours

Concertations publiques

Liens internet

Recherchez

Mot clé ...

3 Réunions publiques

3.1 Organisation

AgroParisTech était représenté par Gilles Trystram, directeur général, et l'Inra par Laurent Hémidy, président du centre Inra Versailles-Grignon¹ ; ils étaient accompagnés par Jérôme Devismes, directeur général de Campus Agro, maître d'ouvrage de l'opération².

Les séances étaient introduites par Bernard Bensoussan, de l'Agence Voix publiques³, animateur-modérateur de ces rencontres, qui a ouvert les séances en rappelant les modalités générales de la concertation organisée par les deux établissements concernés, ainsi que l'esprit et les règles du jeu des échanges avec le public.



3 grands principes

- **Égalité** des participants, **équité** des temps de parole
- **Priorité à l'argumentation, à l'intelligence collective**
- **Transparence** du processus et des règles communes

Les attitudes à respecter

- **S'écouter**, se respecter, **dialoguer**
- Toujours **rester constructif**
- **Se présenter, rester concis** pour faire place aux autres

3.2 Participation

Seules les réunions à Paris 15^{ème} et à Thiverval-Grignon ont rassemblé un nombre significatif de personnes et cela pour des raisons très différentes : la première a pris la forme, d'un conseil de quartier avec un ordre du jour plus large et la seconde se tenait dans une commune où AgroParisTech représente une part très importante de l'activité.

¹ A l'exception de la réunion à Paris 15^{ème}, l'Inra n'étant pas présente sur le Centre Paris-Maine

² Sauf à la réunion à Paris 15^{ème}

³ A l'exception également de la réunion à Paris 15^{ème} qui était animée par le Président du Conseil de quartier

Les trois autres réunions ont rassemblé dans l'ensemble peu de monde malgré la large publicité qui a été faite (voir ci-dessus) ; le projet a suscité peu d'intérêt de la part des riverains et le personnel des établissements, pour lesquels des séances de présentations avaient déjà été organisées, s'est peu mobilisé.

LES CHIFFRES-CLES

142 participants aux

5 réunions publiques,

20 prises de parole en moyenne par réunion

93 questions-réponses,

16 remarques.

▪ **4 mai - Centre AgroParisTech de Thiverval Grignon**

40 personnes présentes

Elus de la commune : Rémi Lucet, Maire, accompagné par un de ses adjoints

▪ **18 mai - Siège d'AgroParisTech avenue Claude-Bernard, Paris 5^{ème}**

20 personnes présentes

Elus de l'arrondissement:

- Florence Berthout, Conseillère de Paris, Maire du 5^{ème} arrondissement
- Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à - la Maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
- Florence Laingui, Conseillère d'arrondissement, Chargée de l'urbanisme, du patrimoine et de la biodiversité
- Laurent Audouin, Conseiller d'arrondissement

Autre élu : Pascal Julien, élu du 18^{ème} arrondissement, conseiller de Paris, vice-président de la commission « Espace public, qualité de vie, politique de la Ville, sécurité », administrateur d'AgroParisTech

▪ **20 mai - Centre AgroParisTech de Massy**

12 personnes présentes

Aucun élu de la commune

▪ **1^{er} juin - Plateau de Saclay à Palaiseau – site d'arrivée**

25 personnes présentes

Elus de la commune: Grégoire de Lasteyrie, Maire de Palaiseau et Chrystel Leboeuf, conseillère municipale

Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) : Michel Bournat, président, maire de Gif-sur-Yvette

Etablissement public Paris-Saclay (EPPS) : Adeline Chambe, chef de projet ZAC Polytechnique

- **3 juin - Conseil de quartier du 15^{ème} arrondissement de Paris (école élémentaire, 20 rue Falguière)**
45 personnes présentes
Elus de l'arrondissement:
 - Jean-Philippe Pierre, Adjoint au Maire en charge des conseils de quartier Saint-Lambert et Pasteur/Montparnasse
 - Pascale Bladier-Chassaigne, Conseillère de Paris, déléguée à la vie locale pour les quartiers Saint-Lambert, Pasteur/Montparnasse et Cambronne/Garibaldi
 - Françoise Malassis Adjointe au Maire chargée de la petite enfance
 - Florian Sitbon, Conseiller d'arrondissement

3.3 Synthèse des échanges

La présente synthèse vise à mettre en exergue les éléments exprimés par les participants au cours des réunions publiques - points de consensus ou de controverse, questions et propositions ayant émergé pendant la discussion - en indiquant les éléments de réponse apportés par les représentants des deux établissements ainsi que par les élus locaux et l'EPPS, aménageur du quartier.

Légende et mode de lecture du document

- La synthèse est organisée en **3 grands chapitres**, divisés en **11 sous-chapitres thématiques**
- L'analyse est développée plus longuement dans les **paragraphes bordés d'une barre latérale**
- Dans les **cartouches verts**, sont mis en exergue les interpellations les plus représentatives

3.3.1 AgroParisTech et l'Inra face au débat et au projet de transfert

Comme cela a été exposé ci-dessus, le projet de transfert d'AgroParisTech et de l'Inra sur le plateau de Saclay a été présenté au public dans le cadre d'une démarche de concertation qui a fait l'objet de toute la publicité nécessaire, au cours de réunions publiques tenues dans les communes des sites de départ et la commune d'arrivée, par les responsables les mieux placés au sein des deux établissements, dans un souci de pédagogie et de transparence.

Cependant, la sincérité de la démarche, la motivation des deux établissements à communiquer sur la tenue du débat public, les modalités mêmes d'élaboration du projet ont pu être mises en question ici et là.

3.3.1.1 L'implication des deux établissements dans le débat

C'est ainsi que la publicité faite autour de ces réunions de concertation et l'ambition même des débats organisés ont été contestées par certains participants.

3.3.1.1.1 Les moyens d'information déployés et l'audience des réunions

De fait, bon nombre d'entre eux ont regretté que ces réunions rassemblent peu de personnes, certains opposants déclarés dénonçant parfois un certain déficit d'information de la part des organisateurs.

Pascal Julien, élu de Paris 18^{ème} : « Je ne suis pas surpris qu'il n'y ait personne, je n'ai reçu aucun mail, aucune invitation officielle. Cet amphi désert est symptomatique de ce projet peu apprécié... Avez-vous réellement annoncé la concertation publique de ce soir ? »

Florence Berthout, Maire du 5^{ème} (UMP): « [...] Je compte pour ma part organiser à la mairie du 5^e, une concertation publique autour de votre départ et ses conséquences pour l'avenir, la vie du quartier.»

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

La faible audience des réunions publiques auprès des parties prenantes des deux établissements peut s'expliquer d'une part, par le fait qu'une concertation interne avait déjà été menée au sein d'AgroParisTech avant le vote du Conseil d'administration du 23 mars, lui-même suivi d'une assemblée générale le 15 avril 2015 ; d'autre part, parce que les étudiants se trouvaient en stage à ce moment ; enfin parce que la décision avait en quelque sorte déjà été prise avec le vote positif du Conseil qui a par ailleurs permis le lancement de la concertation publique.

Par ailleurs, tout démontre qu'en dépit d'une communication ayant permis de distribuer plusieurs dizaines de milliers de feuillets dans les boîtes aux lettres des riverains, ceux-ci se sont sentis peu concernés par un débat davantage axé sur le déménagement/regroupement des écoles que sur le devenir des sites laissés vacants à proprement parler. Dans ce contexte, le centre de Grignon constitue une exception notable : une proportion importante de la population travaillant sur le site, les riverains s'y sont plus largement mobilisés pour participer à la réunion publique.

Sur un autre plan, la question de la place respective d'AgroParisTech et de l'Inra dans le projet présenté a été soulevée par les participants. Notant une certaine dissymétrie entre les deux établissements, ils ont parfois fait grief à l'Inra de n'avoir pas su ou pas voulu déployer l'information et la concertation nécessaires vis-à-vis de ses personnels.

Ingénieur INRA Grignon : *Le projet dont nous débattons n'est-il pas d'abord et avant tout un projet d'AgroParisTech? Que fait et que veut faire l'Inra en s'y associant ? Ne sommes-nous pas des « moutons » dans ce projet, plutôt même qu'acteurs à part entière ? Et pourquoi n'avons-nous pas à l'Inra, bénéficié de la même information, de la concertation interne ?*

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Les deux établissements assurent vouloir porter ensemble le projet à terme et mener le débat dans des temporalités concertées.

Cependant, les approches du projet sont différentes : AgroParisTech souhaite regrouper sur le plateau de Saclay l'ensemble de ses sites franciliens, alors que l'Inra maintient en l'état des unités situées ailleurs en Ile-de-France sur les sites de Versailles et de Jouy-en-Josas.

Enfin, ces réunions publiques ont été mises en place en étroite concertation avec les mairies des cinq communes concernées ; les cinq municipalités y ont été représentées par leur maire ou un maire-adjoint, à l'exception de celle de Massy.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Y a-t-il eu une concertation d'AgroParisTech et de l'Inra avec la mairie ? Vous êtes-vous rencontrés ? Avoir un campus universitaire et de recherche au sein de sa commune est tout de même un atout pour la ville. Ne regrette-t-elle pas votre départ ? »

Concertation du 20 mai, centre de Massy

L'absence de représentant de la Ville de Massy s'explique par la concomitance d'une réunion organisée le même jour en ville dans le cadre de la concertation publique sur la ligne 18 du Grand Paris, ce qui traduit davantage une certaine confusion dans l'organisation des événements qu'un désintérêt proprement dit.

Fort logiquement, les plans locaux d'urbanisme des 4 communes de départ ont été à plusieurs reprises l'objet d'interrogations : l'on a perçu parmi le public, chez les représentants des villes comme chez les habitants, une volonté de savoir ce qui pourrait se passer après le départ d'AgroParisTech compte tenu des contraintes et des marges de liberté ouvertes par les règlements locaux d'urbanisme.

3.3.1.1.2 L'utilité de la concertation engagée

Au-delà de la communication développée autour de la démarche de concertation et du degré de participation aux rencontres organisées, l'utilité même du débat à ce moment de mise en œuvre du projet a fait l'objet d'une question récurrente, les participants semblant se demander à quoi bon les interroger une fois la décision arrêtée dans son principe.

Ingénieur INRA Grignon : « Pourquoi ouvrir cette concertation s'il n'existe aucune alternative au projet ? Que pouvons-nous encore remettre en cause ou modifier au projet ? Les questions sociales font-elles partie du débat ou n'allons-nous discuter que d'aménagement et d'immobilier ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

S'il est vrai que la décision a été prise suite aux votes des conseils d'administration d'AgroParisTech et de l'Inra en mars dernier, il n'en reste pas moins que ce projet est encore à préciser sous de très nombreux aspects.

De ce point de vue, la concertation publique aura permis l'expression des craintes et des attentes de chacun, afin que les porteurs de projet y répondent au mieux. Éclairer les porteurs de projet dans la phase de définition détaillée et de mise en œuvre, telle est aussi la vocation des démarches de concertation publique.

Il n'était par ailleurs pas envisageable de présenter lors de la concertation un projet qui n'aurait pas été validé par les instances des établissements concernés, la démarche n'ayant alors aucune légitimité.

3.3.1.2 Un projet non consensuel et jugé trop flou

Sur le principe du transfert, les opinions le plus souvent exprimées en public oscillent entre opposition persistante et acceptation résignée. Par ailleurs, le projet est jugé trop lacunaire et imprécis au plan de l'accompagnement social et du transport.

3.3.1.2.1 Un projet contesté par certains

Dans un premier temps, les opposants les plus résolus au projet en viennent à dénoncer une décision purement politique, prise en très haut lieu, dont personne ne comprendrait bien la logique mais que nul ne pourrait désormais contester tant les moyens de pression budgétaires seraient aujourd'hui puissants.

Laurent Audouin, élu de Paris 5^{ème} : « Le choix a été fait de longue date par Nicolas Sarkozy et Christian Blanc, choix que Valérie Pécresse n'a fait que confirmer. Vous nous dites aujourd'hui que nous n'aurions pas pu trouver d'argent pour rénover les sites ou vous implanter ailleurs. Mais n'avez-vous pas l'impression de céder à une sorte de chantage financier s'exerçant au nom du Plan Campus ? »

Pascal Julien, élu de Paris 18^{ème} : « Vous avez pris cette décision contre l'avis unanime des étudiants, des chercheurs et des personnels de l'école. Tout le monde a voté contre à l'exception de ceux qui représentent le ministère au Conseil d'administration, et des représentants de la Ville et de la Région qui se sont abstenus.

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Les Conseils d'administration pouvaient dire non. La Direction d'AgroParisTech a considéré que l'Etat avait levé des incertitudes majeures en donnant des garanties financières suffisantes pour assurer la bonne fin du projet et en s'engageant à appuyer les établissements dans l'accompagnement des personnels. Il est à noter par ailleurs que le vote positif du conseil d'administration a été rendu possible par un soutien des personnalités qualifiées et de quelques élus.

3.3.1.2.2 Un projet perçu comme trop imprécis sur certaines questions fondamentales

Au-delà du dissensus sur le principe même du transfert à Saclay, l'on s'interroge sur la définition du projet. Ceux qui prennent la parole s'inquiètent car bien des questions sensibles, lourdes de conséquences humaines pour les étudiants, les enseignants, chercheurs et personnels semblent rester sans réponse.

Habitant de Massy : « Je reste étonné de la philosophie générale de ce projet, qui rappelle, 50 ans après, le gigantisme des projets des années 60 : on y retrouve la même approche hors-sol de l'aménagement, la même recherche de concentration... Le tout avec des schémas de transports jamais anticipés et conçus a posteriori. On sait à quels échecs urbains cela a conduit... Quant à la cohérence avec le Grand Paris, personne ne semble s'en soucier. »

Concertation du 20 mai, centre de Massy

Ingénieur INRA Grignon : « Le projet n'est-il pas, qu'on le considère sous l'angle du logement ou sous celui des transports, encore beaucoup trop flou pour qu'on puisse prendre une décision vraiment éclairée ? Et celle qui a été prise n'est-elle pas finalement hasardeuse pour nous tous ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

A l'évidence, le projet voté en mars 2015 ne prendra consistance et forme définitive qu'à mesure des étapes prévues par le calendrier. Dans ces conditions, les questions et remarques exprimées lors de la concertation seront portées à la connaissance des institutions responsables des infrastructures et des services urbains, des urbanistes et des architectes, ainsi que des équipes de maîtrise d'œuvre.

3.3.2 Pertinence, viabilité, éthique du projet et alternatives possibles

Le projet de transfert à Saclay a été discuté non seulement dans sa pertinence mais également dans ses objectifs ainsi que ses aspects financiers et immobiliers. Des interrogations ont ainsi porté sur la possibilité de scénarios alternatifs.

3.3.2.1 L'opportunité du projet en question

Les participants ont fait part de leurs doutes et inquiétudes quant à l'opportunité même du déménagement à Saclay et de ses avantages supposés.

3.3.2.1.1 Les avantages universitaires et scientifiques remis en cause

Les responsables promettent-ils des services de qualité pour les étudiants et les personnels, ainsi que des synergies entre la formation et la recherche, comme avec les entreprises innovantes ? Certains participants le mettent en doute et d'autres le contestent plus franchement, s'interrogeant sur la valeur ajoutée universitaire et scientifique du regroupement prévu, ou sur la teneur d'éventuels retours d'expériences d'unités déjà installées sur le site.

Chercheur INRA Grignon : « [...] Quelle est la valeur ajoutée scientifique et économique de l'implantation à Saclay par rapport au statu quo ? »

« L'ENSAE, l'ENSTA, qui sont déjà installées à Saclay vous ont-elles fait part de leur point de vue sur leur propre déménagement ? Leurs étudiants et personnels s'y sentent-ils bien ? Quel bilan dressent-ils à ce jour de leur propre transfert ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

A la première question, la réponse des responsables qui présentent le projet se veut sans ambiguïté : les locaux d'enseignement, de recherche et d'expérimentation, ainsi que les services offerts à Palaiseau seront de bien meilleure qualité que sur chacun des sites existants, et mettront le nouveau centre au standard des meilleurs mondiaux. La formation et la recherche scientifique restent au premier rang du projet-campus d'AgroParisTech et de l'Inra.

Par ailleurs, les retours de l'ENSTA, installée sur le plateau en 2014, sont jugés positifs en termes d'attractivité et de vie étudiante.

3.3.2.1.2 Remise en cause de l'argument du « cluster » et d'une meilleure attractivité

Des participants s'interrogent sur l'opportunité d'un projet abandonnant le Quartier Latin, alors que le site Claude Bernard, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, participe largement à l'attractivité de l'établissement et à son rayonnement.

Florence Laingui, élue de Paris 5^{ème} : « N'aurait-on pas pu conserver Claude Bernard en regroupant tout de même les 3 autres sites d'AgroParisTech sur un autre site unique ? »

Enseignant-chercheur AgroParisTech Claude-Bernard : « Avoir un centre au cœur de Paris et du Quartier latin représente un atout pour AgroParisTech. Pourquoi quitter le site de Claude Bernard ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Le campus Claude-Bernard ne peut pas accueillir l'ensemble des étudiants franciliens. C'est un site bien situé et attractif, mais il ne définit pas à lui seul l'établissement AgroParisTech. L'attachement au site Claude Bernard est compréhensible en raison même de cette situation au cœur du 5^{ème} arrondissement, mais il ne répond plus, ni aux standards de confort et d'équipement, ni aux objectifs des établissements. Il ne dispose d'aucun lieu d'enseignement en capacité d'accueillir une promotion entière du cursus ingénieur.

Certains participants ne sont pas convaincus par l'argument de « l'effet cluster » : considérant que la proximité géographique n'entraîne pas nécessairement de coopérations productives et que les organismes de recherche fonctionnent désormais « en archipel » à l'échelle de la planète, ils jugent que le pari du regroupement physique à Saclay est loin d'être assurément gagnant.

Laurent Audouin, élu de Paris 5^{ème} : « La genèse du cluster relève d'une blague... la Silicon Valley fait 100 km de long, les établissements ne sont pas voisins alors que les synergies scientifiques et industrielles sont incontestables. C'est pourquoi, la proximité de Saclay ne veut pas dire quand chose : elle doit avant tout être culturelle, bien plus que géographique. »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Habitant de Massy : « À l'ère du numérique, la proximité physique n'est plus indispensable... Quel est l'intérêt de ce regroupement très dense entre entreprises, universités et établissements de recherche ? »

Concertation du 20 mai, centre de Massy

Nul ne saurait prétendre à ce stade s'engager sur des résultats. Mais AgroParisTech et l'Inra font valoir qu'ils mettront dans ce projet tous les moyens humains, financiers, matériels et techniques pour exploiter la proximité avec des établissements scientifiques de premier plan. Le campus sera un lieu attractif, foisonnant d'activités et d'opportunités de coopération ; il favorisera l'animation de la communauté des étudiants et des personnels.

3.3.2.1.3 Des appréhensions face au fonctionnement de la COMUE

Le processus d'intégration à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) de Paris Saclay est perçu par certains comme un engrenage pouvant conduire ses membres à abandonner toute autonomie pour se fondre dans un vaste consortium universitaire, lieu imposé de toutes les décisions à venir. Quelle marge de liberté restera-t-il donc à ceux qui auront fait ce choix ? Telle est la question inquiète posée aux dirigeants des deux établissements.

Habitant de Palaiseau, ancien élu : « Quel avenir y a-t-il pour les relations d'AgroParisTech et de l'Inra avec l'Université Paris-Sud ? Seront-ils bien intégrés à l'Université et à la COMUE ? »

Concertation du 1^{er} juin, à Palaiseau

Souhaitant répondre au défi de la compétition mondiale des centres de formation et de recherche, la COMUE Paris-Saclay s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de coopération universitaire initiée par la loi de 2013. Elle mise ainsi sur la qualité intrinsèque des formations proposées et des équipes de recherche mobilisées. Mais elle entend aussi et surtout fédérer une partie importante de l'offre de masters et de doctorats à travers le collège doctoral, exploiter la présence de plus de 20 000 ingénieurs sur le site et sa proximité avec de nombreux laboratoires d'entreprises. En revanche, les responsables des deux établissements ont insisté sur le caractère volontaire de la démarche : ils ont rappelé que chaque établissement ne serait engagé que par ce à quoi il aurait pleinement consenti et garderait, en toutes circonstances, sa pleine autonomie de décision scientifique et pédagogique.

3.3.2.2 Des interrogations sur la logique immobilière et la viabilité financière du projet

Le public a soulevé des questions relatives au dimensionnement du projet ainsi qu'au montage financier global de l'opération.

3.3.2.2.1 Un projet adapté à ses usages ?

Certains émettent des doutes sur la capacité du nouvel ensemble à accueillir tous les étudiants et chercheurs d'AgroParisTech et de l'Inra ainsi que sur ses fonctionnalités techniques et sa capacité à répondre aux besoins de la recherche.

Chercheur INRA Grignon : « *Étudiants, personnels, enseignants-chercheurs, cela représente beaucoup de monde. Le bâtiment à Palaiseau est-il réellement dimensionné pour les accueillir tous ?* »

« Les architectes conçoivent de beaux ouvrages, mais ces derniers ne sont pas toujours pensés pour accueillir des projets et du matériel scientifique. De ce fait, avons-nous des retours sur les différents projets immobiliers ? Si oui, ces installations pourront-elles accueillir des laboratoires, entre autres ? »

Concertation du 1^{er} juin, à Palaiseau

Huit puis quatre agences d'architecture travailleront. Le cahier des charges établi pour les futurs locaux tient compte du nombre de personnes accueillies sur place et de leurs besoins spécifiques, notamment ceux des chercheurs, s'agissant des laboratoires, avec le matériel scientifique dont ils doivent être équipés.

3.3.2.2.2 Un projet économiquement responsable ?

A plusieurs reprises, la rationalité économique du projet est revenue au centre des débats. En tout premier lieu, le coût global de l'opération compte tenu des frais imputables au déménagement lui-même et aux diverses indemnités à acquitter. En second lieu, le coût comparé de l'investissement nécessaire au transfert des établissements à Palaiseau par rapport à celui d'une réhabilitation des sites actuels, compte tenu des travaux de maintenance déjà engagés ici et là. Enfin, celui de l'opération engagée relativement à d'autres solutions alternatives.

Chercheur INRA-Grignon : « *Je constate que des centaines ou des milliers d'heures de travail ont déjà été consacrées au projet de transfert, dont le montant se chiffre en dizaines de millions d'euros... alors qu'on refuse d'en dépenser quelques unités pour rester ici dans de bonnes conditions... On a peut-être dépensé 50 millions d'euros à Grignon pour la rénovation ou la maintenance du site, sans parler de la résidence étudiante : ne fallait-il pas chercher à rentabiliser l'investissement déjà consenti sur des deniers publics plutôt que de nous précipiter dans un déménagement ? A-t-on vraiment mis en balance les gains des gagnants et les pertes des perdants ?* »

Concertation du 4 mai, à Grignon

Laurent Audouin, élu de Paris 5^{ème} : « *Il y avait des projets alternatifs à 100 millions d'euros, alors que le projet Saclay s'élève, vous nous l'avez confirmé, à plus de 250 millions. Pourquoi avoir fait ce choix, dont la logique économique ne s'impose pas ?* »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Aucun des 4 sites franciliens n'est viable sans travaux d'importance à court ou moyen terme. De plus, aucun d'eux ne peut loger l'ensemble des personnels, enseignants ou étudiants. Compte tenu de la nature de l'activité, une implantation sur le campus de Saclay est apparue comme la seule solution pertinente pour le regroupement recherché.

Par ailleurs, la viabilité et l'équilibre global de l'opération sont mis en doute compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la vente de chacun des quatre sites. Beaucoup se demandent si le produit de la vente sera finalement suffisant pour couvrir le montant de la nouvelle acquisition.

Habitante de Grignon : « Les bâtiments de Grignon sont classés. De plus, nous sommes en zone naturelle d'intérêt écologique et forestier (ZNIEFF) ? Ne pensez-vous pas que toutes ces contraintes risquent de compliquer ou d'entraver sérieusement la vente du site ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Laurent Audouin, élu de Paris 5^e : « Les failles sont trop nombreuses... Ce projet est « stupide » sur le plan budgétaire car si la Ville persiste à vouloir que le site Claude Bernard conserve sa vocation universitaire – et ce choix se défend totalement – l'Etat sera contraint d'acquérir d'un côté ce qu'il vendra de l'autre, sauf à ce qu'une fac privée s'installe demain à notre place. Comment la vente des sites actuels financera-t-elle le projet ? Et quelles sont les garanties financières à la vente et à la réalisation du projet, dont vous avez parlé tout à l'heure ? Pouvez-vous nous réexpliquer le montage financier ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Quelques-uns enfin, veulent savoir si ce transfert n'est pas au service d'autres opérations immobilières et/ou financières de l'Etat à partir de son patrimoine immobilier.

Agent IRSTEA : « Où ira l'argent issu de la vente des sites ? D'autres opérations financières ont-elles d'ores et déjà été prévues à partir de là ? »

Concertation du 1^{er} juin, à Palaiseau

Plus généralement, les participants aux réunions publiques souhaiteraient que le montage financier soit rendu public, ce qui faciliterait la compréhension du projet et l'adhésion des parties prenantes à celui-ci.

Il est confirmé que les produits des ventes des sites actuels seront affectés dans leur totalité au financement du projet.

3.3.2.3 L'éthique du projet controversée

La cohérence idéologique et morale avec l'identité des deux établissements comme avec les valeurs environnementales et sociales dont ils se veulent porteurs est pointée du doigt par un certain nombre d'intervenants, qui s'étonnent que des établissements oeuvrant dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture durable aient prévu installer leur nouvelle implantation commune sur des terres réputées parmi les plus fertiles de la région, qui plus est au détriment des exploitants actuels du sud parisien. Il y a là pour un certain nombre d'interlocuteurs, une incompréhension à laquelle ne peuvent répondre les garanties données à ce jour sur la préservation de certaines terres et la compacité globale du nouveau projet immobilier.

Habitant de Grignon chercheur à l'Inra : « Ne sommes-nous pas là en pleine contradiction ? Car nous, qui avons vocation à étudier et à protéger le vivant et l'environnement, allons-nous installer sur une zone naturelle et agricole depuis 2000 ans, comptant parmi les terres les plus fertiles de la couronne parisienne, qui plus est en favorisant l'expropriation d'agriculteurs ? [...] Ne pourrait-on pas au moins faire en sorte que les terrains de sports s'installent sur les terrains argileux et caillouteux pour préserver les meilleures terres agricoles ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Chercheur à l'Inra : « L'écologie terrestre est mon domaine d'expertise, et je remarque que ces infrastructures sont bâties sur un sol riche. Même si je suis en faveur du projet, cet aspect m'interroge. Est-ce que l'EPPS a calculé la richesse du sol en fonction de la taille de l'implantation ? »

Concertation du 1^{er} juin, à Palaiseau

Il est vrai que ces terres sont reconnues comme d'excellente qualité. Mais la compacité architecturale du projet d'aménagement prévu pour le site de Saclay permettra de préserver le maximum de surfaces agricoles du plateau et de les protéger efficacement grâce au dispositif prévu par la loi sur le Grand Paris.

De leur côté, des participants suggèrent d'implanter les terrains de sport du campus sur les sols argileux et caillouteux présentant de moindres qualités agronomiques.

3.3.2.4 Alternatives et suggestions

Plusieurs participants cherchent à savoir si l'on a envisagé d'autres types de solutions, exploré des voies alternatives au déménagement sur le Plateau de Saclay. De ce point de vue, trois pistes sont esquissées par ceux qui s'expriment : celle du maintien sur les sites actuels, moyennant des travaux de rénovation ; celle du maintien partiel d'AgroParisTech sur les sites de Grignon ou de la rue Claude Bernard, moyennant un déménagement des autres centres ; celle enfin, de la recherche de solutions alternatives au plateau de Saclay, sur des sites plus accessibles et mieux desservis, mieux reliés au centre de Paris, globalement moins coûteux.

Ingénieur INRA : « Le regroupement général à Grignon, où nous avons beaucoup d'espace, a-t-il jamais été étudié et chiffré ? A-t-on sérieusement réfléchi aux alternatives avant de s'engager dans un déménagement ? »

« Une implantation multi-sites n'est-elle pas, en Ile-de-France, plus attractive pour nos étudiants et nos chercheurs ? Ne risque-t-on pas de provoquer un effet de fuite, un exode des étudiants et chercheurs vers d'autres écoles et d'autres sites ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Enseignant chercheur AgroParisTech Claude-Bernard : « Nous sommes peu nombreux à participer à la concertation d'aujourd'hui, et personne n'est très enthousiaste par rapport à ce projet. Avoir un centre au cœur de Paris et du Quartier latin représente un atout pour AgroParisTech. Pourquoi quitter le site de Claude Bernard ? Quelles sont les alternatives ? »

Florence Laingui, élue de Paris 5^{ème} : « Garder une présence à Paris intra-muros est importante pour l'attractivité d'AgroParisTech ; n'aurait-on pas pu conserver le site Claude Bernard en regroupant tout de même les 3 autres sites d'AgroParisTech sur un autre site unique ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

L'option combinant l'acquisition du site de Palaiseau avec la conservation de celui de la rue Claude Bernard a été repoussée pour des raisons budgétaires : seule l'option Paris-Saclay satisfait en même temps aux exigences de taille critique et de visibilité, de capacité, et de viabilité financière. Et la possibilité de regrouper, en un même lieu, personnels et étudiants présente des avantages indéniables.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Si nous déménageons à Palaiseau, et que le fonctionnement fédéraliste de Paris-Saclay ne nous convient pas, sera-t-il possible de faire machine arrière ? Existe-t-il une solution de repli ? Car adhérer à la COMUE est une chose, mais intégrer un projet d'aménagement dense, collectif et intégré peut s'avérer beaucoup plus compliqué. Cette implantation physique et géographique est-elle réversible? »

Concertation du 20 mai, centre de Massy

L'implantation physique et géographique paraît difficilement réversible, au contraire de l'adhésion à la COMUE Paris-Saclay, qui pourrait être remise en cause en cas de difficulté grave ou de conflit sans issue. Face à cela, la direction prend l'engagement d'accompagner l'ensemble des étudiants, enseignants et personnels d'ici le déménagement comme lors de la phase d'installation à Palaiseau.

La marge de manœuvre et l'autonomie pédagogique des établissements au sein du campus seront préservées.

3.3.3 Mise en œuvre du projet

Alors que la position des participants vis-à-vis de la mise en œuvre du projet varie souvent entre doute et vigilance, certains se réjouissent toutefois de la décision de regroupement.

Habitante du 15ème arrondissement de Paris : « J'aimerais féliciter l'école d'AgroParisTech pour avoir choisi de se regrouper sur le campus de Saclay. Je pense que c'est une bonne décision. »

Concertation du 3 juin, Paris 15ème

Des questions ont porté sur les modalités pratiques du déménagement – calendrier, logement, transport –, mais la question de l'avenir des 4 sites franciliens de départ est revenue quasiment à chacune des réunions de concertation.

3.3.3.1 Le calendrier du déménagement

L'installation à Saclay est prévue à l'automne 2019. Cette échéance paraît à la fois lointaine et imminente aux yeux des participants, de sorte que la plupart d'entre eux voudraient pouvoir anticiper les différentes étapes du processus.

3.3.3.1.1 La période transitoire

La gestion de la période transitoire inquiète pour le site de Grignon. Les conditions d'occupation du site pendant la phase de négociation, l'éventuelle période de latence entre le déménagement et la vente effective du domaine, les responsabilités juridiques et financières des uns et des autres au cours de l'opération suscitent des questions des personnels des établissements.

Un habitant de Thiverval et un habitant de Grignon, ingénieur AgroParisTech : « Nous nous apprêtons à vendre le site mais dans quel ordre se feront les choses : faudra-t-il que nous ayons trouvé un repreneur avant de partir ? A qui appartient le site et qui gèrera la vente jusqu'à l'acquisition par un nouveau propriétaire ? Que se passera-t-il entre le déménagement et la vente effective du site ? La maintenance du site pendant ce temps de latence ne va-t-elle pas représenter un surcoût important à intégrer à l'opération ? »

Personnel AgroParisTech Grignon: « 2015, 2019, 2020 : nous sommes dans des échéances glissantes, ce qui signifie que nous allons devoir passer un certain nombre d'années sur place dans des conditions précaires et inconfortable, d'habitat comme de travail. Y avez-vous pensé et ne craignez-vous pas que cela pénalise beaucoup l'activité des établissements, école et laboratoires ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Pour mémoire, des acquéreurs pour les 4 sites franciliens seront recherchés dès que possible de manière à permettre une libération rapide des sites après le déménagement. Les acquéreurs devront se conformer aux règlements des PLU opposables sur chaque site. Les maires des différentes communes y veilleront au titre de leurs compétences en matière d'urbanisme. Quant à l'Etat, il assurera la maintenance des sites au cours de la période transitoire.

La phase 2015/2019 ouvre une période d'incertitudes et d'interrogations pour la plupart des personnels quant à leurs conditions de travail et aux répercussions éventuelles sur l'attractivité des établissements. Les personnels des centres seront tenus régulièrement informés et reçus aussi souvent que nécessaire par les responsables, tant individuellement que collectivement.

3.3.3.1.2 Les étapes de l'opération et leur concordance

C'est aussi le calendrier imposé pour le déménagement qui suscite scepticisme et mécontentement. Plusieurs intervenants contestent l'opportunité d'un départ en 2019, d'autant plus précipité selon eux, que le métro qui desservira le Plateau de Saclay n'y arrivera au mieux qu'en 2023 ou 2024.

« Les calendriers du déménagement d'AgroParisTech et de la construction de la cité résidentielle de Grignon programmée par la commune sont-ils bien concordants ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Florence Berthout, Maire de Paris 5^{ème} : « Le déménagement se fera-t-il en une fois ou en plusieurs étapes ? A quel rythme entendez-vous aujourd'hui mener l'opération ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Ingénieur AgroParisTech Massy : « Entre 2019 et 2020, la date est-elle réellement fixée ? Le projet immobilier est en déphasage avec l'arrivée du transport, ne pourrions-nous pas attendre 3 ans de plus pour partir vers Saclay, ce qui permettrait de résoudre une bonne partie du problème transport, qui est un problème crucial pour tous. »

Concertation du 20 mai, centre Massy

Les personnels n'attendent pas seulement une lettre d'information, mais aussi un calendrier remis à jour en continu, au fur et à mesure des avancées du projet : car il s'agit bien de permettre à chacun de pouvoir articuler son avenir professionnel avec ses attentes personnelles.

Bien que l'arrivée du métro ne concorde pas avec celle des étudiants et des personnels, l'échéance du projet ne saurait être reportée car un tel report entraînerait ipso facto une explosion des frais de rénovation et de maintenance des sites pendant plusieurs années, ce pour quoi il n'existe aucun budget disponible.

A noter qu'un bus en site propre fonctionnera dès 2016 sur le plateau.

3.3.3.2 L'avenir des sites

Les participants, très attachés aux 4 sites de départ, ont beaucoup questionné les porteurs de projet concernant leur devenir à moyen terme. Les interrogations ont aussi porté sur la place de l'Etat, sa capacité à maîtriser le processus et son rôle dans la maintenance des centres.

Ingénieur AgroParisTech : « Ces sites appartiennent à l'État et leur vétusté est réelle. Pourquoi l'État se désengage-t-il de leur maintenance et de leur entretien ? »

Concertation du 20 mai, centre Massy

La vente des 4 sites contribuera au financement du projet de transfert. La mise en vente devrait donc intervenir d'ici 2019 sans que nul ne puisse prédire combien de temps prendra la cession de l'ensemble. Au-delà, les futurs acquéreurs devront respecter le cadre du PLU applicable à chacun des sites ainsi que les contraintes d'urbanisme et d'occupation spécifiques à leur emplacement.

3.3.3.2.1 L'avenir du site de Grignon

La moitié des habitants de Thiverval-Grignon travaillent sur le centre d'AgroParisTech, le campus et le parc représentent une superficie de 295 ha et font partie du patrimoine historique de la commune. Très attachés à leur site et à leur commune, les participants au débat s'interrogent sur l'impact de l'opération sur l'avenir de l'ensemble du site - la ferme expérimentale, les essais patrimoniaux, le centre équestre : car ces espaces représentent pour eux un cadre, un lieu de vie, de travail et d'échanges de grande valeur.

« L'obligation de vendre [...] ne va-t-elle pas conduire à céder le site au plus offrant plutôt qu'au mieux-disant ? Et la commune ne risque-t-elle pas de connaître des jours difficiles dans l'avenir si le futur occupant n'est pas tout à fait celui souhaité par le voisinage ? »

Habitant de Grignon, chercheur à l'Inra : « Qu'en sera-t-il de la ferme pédagogique, dont je suis moi-même client, et un client très heureux jusqu'à présent ? Quel avenir pour cette ferme, qui est peut-être subventionnée mais qui offre des produits de qualité et semble avoir trouvé son modèle économique ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Chercheur à l'Inra : « Ma fille monte à cheval au centre équestre de Palaiseau. Or, des rumeurs annoncent depuis quelque temps sa fermeture : que va-t-il vraiment se passer ? Par ailleurs, il existe aussi une écurie sur le site de Grignon, quel avenir sera réservé à chacun de ces centres équestres ? »

« L'INRA Versailles-Grignon abrite des dispositifs expérimentaux au champ et des essais patrimoniaux, appelés les « 42 parcelles de Versailles ». Qu'advient-il des essais patrimoniaux de Grignon ? »

Retraité de l'Inra Grignon et habitant de Palaiseau : « De plus, un des essais patrimoniaux de Grignon est le plus vieux au monde, il date de 1902. »

Concertation du 1er juin, à Palaiseau

Plusieurs personnes, salariées de l'école et habitants, ont insisté sur l'importance de la ferme expérimentale. Il est prévu de la maintenir comme élément constitutif d'AgroParisTech. Toutefois,

compte tenu de l'éloignement avec Palaiseau et de la réduction des surfaces qu'elle exploite, les porteurs de projet réfléchissent à un nouveau projet pour cette ferme, afin qu'elle puisse maintenir son niveau de qualité, tant dans les méthodes culturales que dans les produits eux-mêmes. La poursuite d'essais patrimoniaux dans la zone qui sera vendue fera l'objet d'un examen avec l'acquéreur futur du site.

Un centre équestre pourrait regrouper à Palaiseau les centres actuels de Polytechnique et d'AgroParisTech.

La commune de Thiverval-Grignon a indiqué qu'elle sera très attentive à la préservation de la qualité résidentielle, paysagère et urbaine du site.

3.3.3.2.2 L'avenir du site de Claude Bernard

Situé dans le quartier latin, le centre Claude Bernard d'AgroParisTech héberge près de 700 étudiants et environ 130 enseignants et enseignants-chercheurs. Il constitue avec le site de Grignon le cœur historique, patrimonial et symbolique de l'école. Identifié par beaucoup comme le support de son attractivité nationale et internationale, le site est aussi l'objet de toutes les vigilances politiques et syndicales, ainsi qu'en témoigne la présence de forces représentatives de la Ville à la réunion du 18 mai.

Florence Berthout, maire de Paris 5ème : « Le site Claude Bernard est en zone UG du PLU de Paris, dans ce contexte, la vocation universitaire du site sera-t-elle bien préservée après qu'AgroParisTech aura quitté les lieux ? Quel pourcentage de la surface du site conservera concrètement cette fonction auprès le départ d'AgroParisTech ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Seule certitude à ce jour : la volonté de la Ville de Paris, partagée par l'ensemble des acteurs, de faire respecter le règlement du PLU, en l'occurrence celui de la vocation universitaire du site qui, une fois AgroParisTech parti, devra accueillir, au moins sur une partie, des activités en rapport direct avec « l'enseignement supérieur et la recherche ».

3.3.3.2.3 L'avenir du site de Massy

Un intervenant s'interroge sur les intentions de l'acquéreur et celles de la mairie de Massy vis-à-vis du campus, inconnues à ce jour et qui le sont restées puisque la Ville ne participait pas à la réunion du 20 mai.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « La commune de Massy jouit d'une forte attractivité pour les entreprises, dont elle recherche la présence pour des raisons fiscales, liées aux recettes de taxe professionnelle. Dans ces conditions, ne sera-t-elle pas intéressée à récupérer la parcelle du campus AgroParisTech pour y favoriser l'implantation d'entreprises, si le PLU le permet ? Que deviendront les partenaires installés sur le site Massy et leurs locaux ? Notamment, le bâtiment des Fraudes et la résidence Eugène Chevreul construite en 2006 ? Et, quelles sont les modalités de dédommagement prévues le cas échéant à leur intention ? »

Concertation du 20 mai, centre Massy

Parmi les annonces faites ce jour-là et les précisions apportées au projet : les informations selon lesquelles, d'une part, la résidence universitaire Eugène Chevreul, créée en 2006 et située en périphérie

du site, demeurerait et serait utilisée au profit des étudiants d'AgroParisTech à Saclay ; d'autre part, le bâtiment des Fraudes ne sera pas concerné par la vente du site.

3.3.3.2.4 L'avenir du site de l'avenue du Maine

Le site a la particularité d'être inscrit dans une zone UG, réservée à l'accueil d'un « équipement d'action sociale ».

Un habitant du 15^{ème}: « La mairie peut-elle acheter cette parcelle pour ensuite l'exploiter? »

Un habitant du quartier Pasteur-Montparnasse: « J'aimerais connaître le pourcentage de logements sociaux dans le quartier ? J'estime pour ma part, que le quartier en héberge déjà beaucoup. »

Concertation du 3 juin, Paris 15^{ème}

L'avenir des sites est une question cruciale pour de nombreux participants et surtout pour les riverains, peu présents dans ces réunions (hormis Paris 15^{ème} et Thiverval-Grignon). S'il est par définition impossible de savoir précisément ce qu'il en adviendra à l'issue de la vente, il semble important que chacun puisse avoir une vision claire et objective de ce que les règlements d'urbanisme rendent possible ou impossible.

3.3.3.3 De fortes attentes concernant les ressources humaines

Les personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, ingénieurs, administratifs) s'interrogent sur le sort qui leur sera réservé et sur les possibilités qui leur seront réellement offertes, pour pouvoir se déterminer et se projeter dans un nouveau devenir personnel et professionnel.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « La valeur humaine, la convivialité, l'attachement des agents aux sites contribuent au bon fonctionnement et à la qualité de vie des établissements. Dès lors, l'accompagnement de l'ensemble des agents est une question primordiale. »

Concertation du 20 mai, centre Massy

3.3.3.3.1 Un projet à forte incidence sociale

Quel sera l'impact du projet sur les effectifs des personnels et sur l'activité des deux établissements ? Sur ceux qui choisiront de poursuivre leur parcours sur le nouveau site et ceux qui ne souhaiteront pas suivre? Sur les conditions de vie futures de la population riveraine des 4 sites ? Le débat s'est avéré particulièrement riche en ce domaine.

Chrystel Leboeuf, élue à Palaiseau et à la CAPS : « Combien ce projet va-t-il susciter de créations d'emplois ? »

Concertation du 1er juin, à Palaiseau.

Technicien AgroParisTech Grignon : « Que vont devenir ceux qui ne voudront pas rejoindre Palaiseau ? Et si une large fraction, disons 20% des étudiants, chercheurs et personnels, faisaient défection ? Que se passerait-il alors ? Comment ferions-nous pour passer le cap ? »

Chercheur à l'Inra Grignon : « Existe-t-il un plan B pour les personnels de l'Inra, et si oui, lequel ? N'est-il pas imaginable de nous proposer des laboratoires à Versailles ou à Jouy-en-Josas ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Pour mémoire, le regroupement à Palaiseau concerne 80% de l'activité d'AgroParisTech (celle qui est développée en Ile-de-France) et 4,4% des effectifs globaux de l'Inra. Le nombre total de personnes concernées s'élève à environ 1400 avec une demande récurrente de pouvoir bénéficier le plus rapidement possible d'un accompagnement personnalisé, le cas échéant d'un processus de réorientation.

La qualité et la diversité des personnels constituent un véritable patrimoine et une richesse : tout sera mis en œuvre pour leur offrir des conditions de travail à moyen et long terme attractives.

En l'occurrence, un calendrier d'accompagnement sera arrêté afin que chacun soit reçu individuellement, et que chaque cas soit étudié de façon particulière au sein d'un éventail de solutions proposé dans le cadre du dialogue social avec les représentants des personnels.

3.3.3.2 De l'appréhension et de l'impatience autour de l'accompagnement social

Ainsi, les porteurs de projet ont été particulièrement interpellés sur le calendrier de l'accompagnement social, mais aussi et surtout sur l'équité de la procédure, la garantie que seraient traitées à égalité les différentes catégories de personnels.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « On a besoin d'une véritable prospective des emplois futurs au sein d'AgroParisTech, d'une gestion prévisionnelle des compétences, de l'accompagnement nécessaire, des formations à dispenser, des recrutements à effectuer. Certains voudront saisir l'occasion de se réorienter professionnellement. Et de toute façon, cela réclame du temps. »

Concertation du 20 mai, centre Massy.

Des entretiens individuels seront proposés aux personnels d'AgroParisTech et de l'Inra en 2015-2016 pour connaître le nombre de personnes acceptant de suivre le mouvement vers Palaiseau lorsque le plan d'accompagnement RH du projet aura été arrêté. Un accompagnement personnalisé sera défini et mis en œuvre pour ces personnes comme pour celles qui rechercheront une mobilité externe.

3.3.3.4 Une demande de davantage de logements

Les personnels d'AgroParisTech et de l'Inra s'inquiètent du nombre de logements prévus à Palaiseau ou aux environs. Ceux qui se trouvent actuellement logés à Thiverval-Grignon seront à l'évidence, les plus impactés, tant sur le plan du cadre de vie que sur le plan des conditions financières de résidence.

3.3.3.4.1 Logements sociaux

Personnel AgroParisTech Grignon: « Quarante logements sociaux, est-ce vraiment sérieux et à la hauteur de nos besoins ? »

Assistant ingénieur AgroParisTech-Grignon : « Comment faire pour que nous bénéficions à Saclay d'une offre immobilière suffisamment diversifiée ? Peut-il y avoir des engagements formels sur ce point car ce sont les collectivités qui décident ? »

Concertation du 4 mai, centre Grignon

Des logements disponibles à Palaiseau constituent un élément essentiel de la qualité de vie et de travail des personnels, et de leur adhésion finale au projet de transfert. Par conséquent, des efforts sont déployés pour en obtenir le plus possible. Un dialogue avec les collectivités territoriales est d'ores et déjà engagé pour finaliser la réservation de 40 logements auprès de la CAPS et prendre connaissance des logements prévus sur la ZAC Polytechnique et en périphérie (Camille Claudel, Corbeville) et des conditions d'accès à ceux-ci.

3.3.3.4.2 Logements étudiants

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « Le logement est aussi un problème sur lequel il faut s'attarder. C'est une véritable inquiétude de la part des étudiants. Où vont-ils désormais loger par rapport à leur nouveau lieu d'étude ? Et le niveau de leurs loyers va-t-il changer ? »

Etudiant : « Les étudiants se sont prononcés à l'unanimité contre ce déménagement. Le projet est maintenant voté et nous sommes bien obligés de nous y soumettre. Mais nous voulons exprimer ici un certain nombre de recommandations. Notre volonté est de maintenir le plus possible notre vie étudiante au cœur de Paris. Les élus ne peuvent-ils pas y contribuer ? Organiser la desserte en transports du plateau de Saclay ? Et rationaliser les logements, dans Paris intra-muros comme à Saclay ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

En plus des logements étudiants réalisés sur le site de Palaiseau (1000 logements réservés pour AgroParisTech), les résidences universitaires conservées par AgroParisTech à Paris et à Massy semblent en mesure de répondre aux besoins des futurs étudiants, nonobstant le niveau de loyer auquel pourront être proposés les futurs logements du plateau.

En revanche, au-delà des 40 logements dont la réservation a été demandée à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, le dialogue entre les collectivités locales et les porteurs de projet devra se poursuivre afin d'accroître et diversifier l'offre de logements proposée aux personnels.

Les questions de l'offre résidentielle et de la desserte en transports doivent se régler de façon concomitante pour permettre aux personnes concernées d'arbitrer en meilleure connaissance de cause.

3.3.3.5 Une offre de transports à préciser et compléter rapidement

La question des transports a suscité de nombreuses interventions, relatives à l'éloignement géographique des sites de départ et d'arrivée ainsi qu'au calendrier de réalisation des infrastructures de transports en commun ayant vocation à desservir le nouveau site du Plateau de Saclay.

La ligne 18 du métro desservant le plateau de Saclay est un thème récurrent des 5 débats publics. Elle ne sera opérationnelle, et partiellement avec la branche est reliant Orly au Christ de Saclay, qu'en 2024, alors que le déménagement est prévu à l'automne 2019.

Pour les personnels qui habitent actuellement Grignon, Paris intramuros, le nord ou l'est de la capitale, et qui ne pourront ou ne voudront déménager, l'accès au site de Palaiseau risque d'être difficile.

3.3.3.5.1 Le problème des dessertes vers le plateau de Saclay

Les participants s'accordent sur la difficulté à accéder au plateau de Saclay. Le transport représente un problème crucial. Les porteurs de projet doivent prendre en compte la difficulté de la desserte du plateau de Saclay pour la période 2019-2024 – alors que le métro ne sera pas encore livré. Côté Ouest, il faudra organiser de façon optimale la desserte jusqu'à 2030.

De façon générale, le doute règne sur le calendrier de réalisation effective de la ligne 18.

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « De mon point de vue, la plus grande incertitude demeure quant à la desserte du Plateau de Saclay par les transports en commun. Une fois de plus, on considère comme acquis le principe du déménagement sans prendre le temps de s'intéresser à tous les problèmes concrets qui se posent déjà. »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Pour l'EPPS, toutes les « solutions transports » pour la période difficile sont étudiées et de nouveaux aménagements routiers sont d'ores et déjà prévus. Les transports collectifs en site propre (bus) avec priorité aux feux de circulation, apparaissent comme la meilleure solution : du point de vue pratique comme du point de vue rapidité et en prenant en compte les aspects environnementaux. Aucun scénario ne sera écarté a priori de la phase d'étude.

Laurent Audouin, élu à Paris 5^{ème} : « La ligne 18 du métro, qui desservira le plateau de Saclay, n'est pas encore financée⁴, et ne sera mise en place qu'en 2025, voire en 2030... Par ailleurs, desservir le plateau de Saclay en bus est une mission impossible. Il faut absolument ouvrir la concertation autour de la ligne 18 du métro. [...] Ou bien ne serait-il pas finalement plus raisonnable de maintenir et de rénover le RER B ? »

Concertation du 18 mai, centre Claude Bernard

Les participants craignent un engorgement routier chronique autour du cluster et demandent des solutions autres que celle offerte par la ligne 18 du métro. De la même façon, les maîtres d'ouvrage ont été interpellés au sujet des parkings prévus à Palaiseau... avec la lancinante question de l'avant et de l'après métro.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « Le transport routier constitue déjà un problème dans le secteur. Alors je vous laisse imaginer ce qu'il en sera en 2030 lorsque le cluster du plateau de Saclay tournera à plein régime. Quant aux Jeux olympiques, ou à l'Exposition universelle évoquée tout à l'heure, j'ai tendance à croire qu'ils constitueront davantage une trappe à financements qu'une caisse de financements parce qu'ils risquent de mobiliser des crédits ailleurs, notamment dans le nord de Paris... »

Concertation du 20 mai, centre Massy

Enseignant chercheur AgroParisTech Claude-Bernard et Grignon habitant de Palaiseau : « De nombreuses voitures vont converger chaque jour vers le plateau de Saclay. Quels sont les parkings prévus ? »

Concertation du 1er juin, à Palaiseau

Une réflexion sera menée, dès la phase de transition, sur la mise en place de solutions écologiques et collaboratives opérationnelles, comme le covoiturage, mais aussi sur l'utilisation de navettes mutualisées avec d'autres établissements. 650 places de parking sont prévues à proximité.

⁴ Il est à noter que la concertation publique sur la ligne 18, qui s'est déroulée sur la même période, confirme le financement de cette ligne, d'Orly à Versailles.

L'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) œuvre dès maintenant pour que des aménagements routiers permettent de fluidifier l'accès au plateau de Saclay

3.3.3.5.2 Le coût du transport pour l'utilisateur

Au-delà des questions de faisabilité, de fréquence et de cadence, de praticité au quotidien, les participants s'interrogent aussi sur le coût global du transport pour tous les utilisateurs, qu'ils arrivent de Grignon, de Paris intra-muros., de Massy ou de beaucoup plus loin.

Dans ce registre, une intervenante a relevé que les navettes de Massy à Palaiseau proposées aujourd'hui, en attendant l'arrivée du métro restent insuffisantes et entraînent un coût de parking important.

Chercheur INRA Grignon : « Je laisse ma voiture à la gare tous les jours pour utiliser les transports en commun. Toutefois, le coût du parking de la gare n'est pas négligeable et peut atteindre 15 euros par jour. De fait, ces parkings sont beaucoup trop chers et cela ne favorise pas l'utilisation des transports en commun, pourtant indispensable. Si l'on veut que les gens adoptent les transports en commun, il faut que le coût global « accès voiture+parking+ticket » soit raisonnable. N'est-il pas possible de rendre gratuits les parkings des gares ?

Concertation du 1er juin, à Palaiseau

Sur ce dernier chapitre, des transports, les deux établissements ne détiennent à l'évidence ni la compétence ni la réponse directe aux problèmes mis en exergue par cette concertation. Le STIF, la Région Ile-de-France et l'Etat sont les premières autorités concernées, ainsi que les collectivités dès que l'on entrera dans les questions de tracé fin et de desserte locale. Mais il appartient déjà aux porteurs de projet des deux établissements de relayer les préoccupations des parties prenantes, de jouer au mieux de leur influence et de leur force de conviction pour que des solutions viables, acceptables par le plus grand nombre, leur soient proposées.

3.3.4 Ce qu'il faut retenir des cinq réunions publiques

Les cinq réunions publiques organisées, entre le 4 mai et le 3 juin 2015, par AgroParisTech et l'Inra autour de leur transfert sur le plateau de Saclay ont rassemblé 150 personnes. Une large communication par les porteurs de projet a permis d'en assurer la publicité.

Les riverains s'étant, hors du site de Grignon, largement abstenus, le public présent a été pour l'essentiel composé d'institutionnels (représentants des communes ou d'organismes associés à la démarche) et de parties prenantes internes : personnels administratifs et techniques, enseignants et chercheurs, étudiants ou leurs représentants syndicaux.

Les points saillants des débats ont été les suivants.

La mise en place de solutions de transports en commun viables et efficaces

Il s'agit là de la principale préoccupation mise en avant lors de cette concertation. Les établissements n'ont pas la main sur le développement des transports au cours des années à venir : cette responsabilité est partagée entre l'Etat, la Région et la Société du Grand Paris. Le décalage temporel entre la date d'installation (2019) et l'arrivée du métro sur le plateau de Saclay (2023 ou 2024) est problématique. Les difficultés prévisibles de la desserte routière et surtout l'imprécision des solutions de « transports partagés/transports en commun » esquissées pour la période transitoire méritent un approfondissement et des propositions concrètes.

La rationalité du projet et la sincérité de la concertation menée depuis 2008

La faible marge du vote lors de la réunion du Conseil d'administration d'AgroParisTech le 23 mars 2015 a donné à certains le sentiment que le projet actuel procède d'une décision arbitraire imposée comme « la seule voie possible ».

La logique du cluster Paris-Saclay.

Cette logique, mise en avant par les dirigeants des établissements, a fait réagir. A l'âge d'internet et du très haut débit, des projets de recherche européens, des échanges entre universités et laboratoires du monde entier, la proximité géographique recherchée avec les autres écoles et universités de Saclay paraît presque désuète aux yeux de certains. Quant à la meilleure attractivité internationale et au supplément de notoriété mondiale du nouvel ensemble ainsi constitué, il ne convainc davantage ni les tenants du maintien au Quartier latin, ni les partisans d'une offre francilienne multi-sites d'un établissement d'enseignement supérieur pointant déjà aux 3^{ème} rang européen et 13^{ème} rang mondial dans le domaine « Agriculture et forêt ».

Le périmètre et le fonctionnement de la COMUE Paris-Saclay

En dépit de son ancienneté institutionnelle et même si le partenariat avec l'Inra apparaît aux yeux de tous comme naturel, solide et sûr, plusieurs questions ont porté sur la souveraineté scientifique et pédagogique d'AgroParisTech dans la configuration de la future COMUE : comment l'Ecole s'y intégrera-t-elle, quelle part de liberté devra-t-elle lui sacrifier, a-t-elle finalement intérêt à ce regroupement ? A ce stade, les réponses possibles s'appuient sur la structure fédérale de la COMUE, la possibilité d'en sortir en cas de difficultés persistantes, mais surtout sur l'ambition commune de construire un dispositif d'enseignement et de recherche d'ambition mondiale.

Le montage financier

Des craintes se sont manifestées par rapport à la garantie apportée par le Commissariat général à l'investissement (CGI) sur le produit de la vente des sites dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ; des interrogations ont porté sur le principe de location de longue durée à Campus Agro pour une période de 27 ans.

L'accompagnement social de toutes les personnes concernées

Cela signifie d'abord l'accompagnement de la mobilité professionnelle par un ou des entretiens individuels permettant d'enregistrer les souhaits et les attentes, et de faire à chacun des propositions d'évolution adaptées. Cela suppose ensuite de répondre aux inquiétudes et aux besoins prioritaires en matière de transport et logement : qu'il s'agisse des personnels actuellement logés sur ou à proximité des centres dans de bonnes conditions, ou des étudiants qui devront pouvoir demain, se loger dans des conditions économiquement acceptables. Les personnels souhaitent pouvoir continuer à débattre de ces questions avec les responsables des établissements mais sur la base de propositions raisonnables et précises

La poursuite de l'information et de la concertation

Les personnels souhaitent pouvoir s'approprier le projet d'implantation en débattant de l'aménagement du site de Palaiseau comme des nouveaux locaux afin de faire entendre leurs attentes, leur point de vue de professionnels et leurs préconisations de futurs usagers.

L'installation sur des terres agricoles de haute qualité

Certains participants n'acceptent pas de voir leur établissement s'implanter sur des espaces agricoles fertiles ; cette décision paraît contradictoire avec les valeurs portées de préservation des espaces ouverts, d'attachement à la qualité des sols, de travaux et de recherches promouvant des modèles d'aménagement et d'agriculture durables.

L'avenir des sites occupés

Ceux-ci n'étant pas encore officiellement mis en vente, il n'y a pas de réponse à la question du devenir des quatre centres actuels d'AgroParisTech.

2

4 Comptes rendus des échanges avec le public

4.1 Réunion publique à Thiverval-Grignon le 4 mai 2015



4.1.1 Contexte

La réunion s'est tenue en présence de Monsieur le Maire Rémi Lucet et d'un de ses adjoints. Une cinquantaine de personnes étaient présentes essentiellement des salariés d'AgroParisTech et de l'Inra, pour la plupart habitants de Thiverval-Grignon.

Le campus de Grignon est dédié essentiellement à la première année de la formation des ingénieurs et à la recherche dans les domaines de l'agro-écologie, l'agro-alimentaire, les biotechnologies et l'économie publique.

Le site comprend une zone bâtie de 35 ha, 110 ha de cultures et pâtures et 150 ha de forêt ainsi qu'une cité résidentielle. Il accueille environ 900 personnes : étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs ainsi que des personnels administratifs et techniques.

Ce site présente de nombreuses contraintes. Certains locaux sont vétustes et/ou hors-norme, entraînant des coûts de maintenance et d'exploitation élevés. De plus, l'ensemble est isolé et présente un déficit d'accessibilité. Enfin, il n'est pas en capacité d'héberger l'ensemble des promotions d'un même cursus et ne serait, a fortiori, pas en mesure d'accueillir l'ensemble des étudiants d'AgroParisTech.

4.1.2 Le débat par grands thèmes

4.1.2.1 Les deux établissements face au projet et au débat lui-même

Plusieurs participants s'interrogent d'abord sur la place respective d'AgroParisTech et de l'Inra dans le projet présenté. Ils notent ou suggèrent ainsi une certaine dissymétrie entre les deux établissements, faisant grief à l'Inra, d'une part de n'être que « suiveur » dans le transfert sur le Plateau de Saclay, d'autre part de n'avoir pas su ou voulu déployer l'information et la concertation nécessaires vis-à-vis de ses personnels.

Ingénieur Inra Grignon : *Le projet dont nous débattons n'est-il pas d'abord et avant tout un projet d'AgroParisTech ? Que fait et que veut faire l'Inra en s'y associant ? Ne sommes-nous pas des « moutons » dans ce projet, plutôt qu'acteurs à part entière ? Et pourquoi n'avons-nous pas à l'Inra, bénéficié de la même information, de la concertation interne ?*

Laurent HEMIDY : l'Inra est un acteur à part entière du projet Paris-Saclay et a la volonté d'exploiter les potentialités d'un cluster, conjointement avec AgroParisTech. Cependant, l'approche entre les deux établissements est différente ; AgroParisTech relève un défi plus important, celui de regrouper quatre sites.

Par ailleurs, il est toujours délicat de savoir quand démarrer la communication, et mieux vaut rester prudent. Il y a un calendrier à respecter et des informations à collecter avant de communiquer. AgroParisTech n'a pas tout à fait la même approche, l'établissement ayant notamment fait une enquête auprès des agents très en amont du processus.

D'autres s'inquiètent pour l'avenir, redoutant un processus s'apparentant à une « fusion » au sein de la COMUE Paris-Saclay risquant de priver les deux établissements de toute marge d'initiative et de décision.

Ingénieur Inra, habitant de Grignon : *« Ne risquons-nous pas de nous trouver noyés dans un vaste consortium universitaire au sein duquel nous n'aurons bientôt plus aucune autonomie ? »*

Gilles TRYSTRAM : Il s'agit d'un regroupement unique de compétences et d'expertises disciplinaires. Le cadre est fédéral et coopératif, et chacun gardera son autonomie.

Certains s'interrogent sur l'utilité de la concertation engagée alors que la décision semble d'ores et déjà avoir été prise et le projet défini dans toutes ses dimensions. Ils regrettent qu'on ne leur présente qu'un seul scénario au lieu de leur donner à choisir entre plusieurs options, s'interrogeant sur le périmètre de la discussion.

« Pourquoi ouvrir cette concertation s'il n'existe aucune alternative au projet ? Que pouvons-nous encore remettre en cause ou modifier au projet ? Les questions sociales font-elles partie du débat ou n'allons-nous discuter que d'aménagement et d'immobilier ? »

Gilles TRYSTRAM : Le débat participatif que nous avons mis en place donne l'occasion d'échanger avec les membres de chaque site et les habitants de chaque commune, en répondant à toutes les interrogations (sociales, immobilières et économiques). La réalisation du projet s'inscrit dès lors dans un processus de concertation et de négociation. De fait, certaines questions sont encore en cours de discussion.

4.1.2.2 Pertinence, viabilité, éthique du projet, alternatives possibles

Un certain nombre de participants, de membres du personnel des établissements installés sur le site de Grignon font part de leurs doutes et inquiétudes quant à l'opportunité même du déménagement à Saclay et de ses avantages supposés.

Habitant de Thiverval : « *Ne s'agit-il pas d'abord et avant tout d'un projet politique de l'Etat, une décision prise en haut lieu et que nous ne faisons que suivre ?* »

« *Ce déménagement est vraiment anxiogène. Quel en est l'intérêt réel pour nos étudiants ? Et quelle assurance avons-nous qu'ils seront mieux installés et instruits une fois à Saclay ?* »

Gilles TRYSTRAM : Bien sûr, il a fallu une impulsion politique pour lancer le projet de Paris-Saclay. Ensuite, une véritable ambition des établissements s'est faite jour pour participer à ce projet et le porter avec d'autres acteurs.

Un site universitaire multidisciplinaire permet de gagner en performance et en complémentarité. Ce regroupement est pragmatique, et permettra une vie étudiante réelle, inter-promotions et inter-cursus. Les étudiants se rapprocheront du monde de la recherche et du monde de l'entreprise. L'Université Paris-Saclay crée ainsi un rassemblement scientifique et universitaire de classe mondiale.

Chercheur Inra Grignon : « *Quelles raisons pouvez-vous nous donner au-delà de l'argument d'autorité et des arguments présentés comme des évidences au nom de la modernité ? Quelle est la valeur ajoutée scientifique et économique de l'implantation à Saclay par rapport au statu quo ?* »

Gilles TRYSTRAM : Les campus d'une telle ampleur ont indéniablement un rayonnement européen et international. Le déménagement permet de disposer de locaux neufs aux standards internationaux, moins coûteux et faciles d'entretien, de bénéficier de nouveaux services non accessibles aujourd'hui (médecine de prévention, accueil d'étudiants étrangers) et d'améliorer les conditions d'exercice des personnels. Le projet permettra de fédérer les actions en recherche, formation et innovation.

Dans la salle, on s'enquiert d'éventuels retours d'expériences des écoles déjà installées sur le site de Saclay, comme pour valider un choix auquel on n'a pas participé et auquel on a encore du mal à adhérer.

« *L'ENSTA, qui est déjà installée à Saclay et l'ENSAE qui est en voie de l'être, vous ont-elles fait part de leur point de vue sur leur propre déménagement ? Leurs étudiants et personnels s'y sentent-ils bien ? Quel bilan dressent-ils à ce jour de leur propre transfert ?* »

Gilles TRYSTRAM : Le déménagement de l'ENSTA à Palaiseau constitue un exemple prometteur. Le bilan de son installation est positif et les étudiants s'y sentent bien. Mais bien sûr, chaque établissement connaît un développement différent.

Le même intervenant s'interroge encore sur la rationalité économique du projet eu égard à son coût global mais aussi aux investissements déjà réalisés à Grignon.

« Je constate que des centaines ou des milliers d'heures de travail ont déjà été consacrées au projet de transfert, dont le montant se chiffre en dizaines de millions d'euros alors qu'on refuse d'en dépenser quelques unités pour rester ici dans de bonnes conditions. On a peut-être dépensé 50 M€ à Grignon pour la rénovation ou la maintenance du site, sans parler de la résidence étudiante : ne fallait-il pas chercher à rentabiliser l'investissement déjà consenti sur des deniers publics plutôt que de nous précipiter dans un déménagement ? A-t-on vraiment mis en balance les gains des gagnants et les pertes des perdants ? »

Gilles TRYSTRAM : Le coût du projet de construction est estimé à 265 millions d'euros. Il est vrai que des opérations de maintenance ont été financées sur les 4 sites franciliens, mais leur vétusté ne rend pas possible une rénovation au niveau souhaitable. Le chantier est trop important et le coût trop élevé. À court terme un site fermera, alors qu'aucun des sites n'est en capacité d'accueillir l'ensemble des étudiants. Le campus de Saclay offrira de bien meilleures conditions de travail.

D'autres mettent en doute la viabilité de l'opération, relativement à la difficulté de vendre le site dans de bonnes conditions.

Assistante INRA habitante de Grignon : *« Les bâtiments de Grignon sont classés. De plus, nous sommes en zone naturelle d'intérêt écologique et forestier (ZNIEFF). Ne pensez-vous pas que toutes ces contraintes risquent de compliquer ou d'entraver sérieusement la vente du site ? »*

Rémi LUCET, maire de Grignon : Effectivement, cela complique la vente du site. Les 35 ha de zone bâtie, la partie naturelle et le bois ne feront pas l'objet de modifications, et l'acquéreur devra se conformer aux contraintes imposées par le PLU (plan local d'urbanisme).

Enfin, plusieurs participants cherchent à savoir si l'on a envisagé d'autres types de solutions, exploré des voies alternatives au déménagement sur le Plateau de Saclay.

« Le regroupement général à Grignon, où nous avons beaucoup d'espace, a-t-il jamais été étudié et chiffré ? A-t-on sérieusement réfléchi aux alternatives avant de s'engager dans un déménagement ? »

« Une implantation multi-sites n'est-elle pas, en Ile-de-France, plus attractive pour nos étudiants et nos chercheurs ? Ne risque-t-on pas de provoquer un effet de fuite, un exode des étudiants et chercheurs vers d'autres écoles et d'autres sites ? »

Gilles TRYSTRAM : L'attachement au site de Grignon est très compréhensible, mais il n'est pas durable d'y rester. Les locaux sont hors-norme, le site est isolé et mal desservi. Le centre de Grignon ne peut accueillir l'intégralité d'un cursus, et il n'est pas en capacité d'accueillir le regroupement général des sites franciliens de l'établissement. L'implantation sur le plateau de Saclay favorisera la création d'un pôle universitaire et de recherche scientifique de rang mondial.

C'est enfin l'éthique du projet qui interroge, sa cohérence idéologique et morale avec l'identité des deux établissements comme avec les valeurs environnementales et sociales dont ils se veulent porteurs.

Ingénieur Inra, habitant de Grignon : « Ne sommes-nous pas là en pleine contradiction ? Car nous, qui avons vocation à étudier et à protéger le vivant et l'environnement, allons-nous installer sur une zone naturelle et agricole depuis 2000 ans, comptant parmi les terres les plus fertiles de la couronne parisienne, qui plus est en favorisant l'expropriation d'agriculteurs ? Quelle est la cohérence agro-écologique de notre installation à Saclay ? Ne pourrait-on pas au moins faire en sorte que les terrains de sports s'installent sur les terrains argileux et caillouteux pour préserver les meilleures terres agricoles ? »

Laurent HEMIDY : La dimension agricole et forestière du campus de Palaiseau reste préservée. Certes, il s'agit de terres riches mais la taille définitive du campus (400 ha) reste tout à fait raisonnable. Et le plateau sera préservé. Pour ce qui est d'implanter les terrains de sport préférentiellement sur des terres argileuses, c'est l'EPPS qui gèrera cette question, mais nous pouvons en soutenir la proposition.

4.1.2.3 Mise en œuvre et conséquences du projet

Les premières questions de la salle ont porté sur la gestion de la période transitoire : les conditions d'occupation du site pendant la phase de négociation, la gestion de la période entre le déménagement et la vente effective du domaine, les responsabilités juridiques et financières des uns et des autres au cours de l'opération.

Personnel AgroParisTech Grignon (CBAI) : « 2015, 2019, 2020 : nous sommes dans des échéances glissantes, ce qui signifie que nous allons devoir passer un certain nombre d'années sur place dans des conditions précaires et inconfortable, d'habitat comme de travail. Y avez-vous pensé et ne craignez-vous pas que cela pénalise beaucoup l'activité d'enseignement et de recherche ? »

Gilles TRYSTRAM : En effet, le maintien du niveau de sécurité des locaux est une préoccupation permanente. Actuellement, entre 700 et 800 K€ sont disponibles pour la maintenance de nos 4 sites et 450 k€ pour les rénovations. En ce qui concerne les locaux du CBAI, le chantier de rénovation est trop important pour pouvoir être engagé.

Ingénieur AgroParisTech Grignon : « Nous nous apprêtons à vendre le site mais dans quel ordre se feront les choses : faudra-t-il que nous ayons trouvé un repreneur avant de partir ? »

Habitant de Thiverval : A qui appartient le site et qui gèrera la vente jusqu'à l'acquisition par un nouveau propriétaire ? Que se passera-t-il entre le déménagement et la vente effective du site ? La maintenance du site pendant ce temps de latence ne va-t-elle pas représenter un surcoût important à intégrer à l'opération ? »

Gilles TRYSTRAM : La vente des 4 sites franciliens participe à l'équilibre financier du projet. L'Etat en transfèrera la propriété à AgroParisTech. Si le site ne trouve pas d'acheteur au montant prévu, l'Etat compensera via le Programme des investissements d'avenir. L'étude des propositions des acquéreurs potentiels et la gestion de la période de transition se fera en liaison avec la mairie de Thiverval-Grignon.

Rémi LUCET : La mairie se porte garante pour la gestion du centre de Grignon et sa sécurité. Elle étudiera tous les projets de vente du site. L'acquéreur n'est pas connu à ce jour.

Très attachés à leur site et à leur commune – la moitié des habitants de Thiverval-Grignon travaille sur le site – les participants au débat ont longuement questionné les responsables des deux établissements sur l'impact de l'opération sur l'avenir du site qu'ils occupent actuellement.

« L'obligation de vendre, liée à la nécessité d'assurer l'équilibre financier de l'opération, ne va-t-elle pas conduire à céder le site au plus offrant plutôt qu'au mieux-disant ? Et la commune ne risque-t-elle pas de connaître des jours difficiles dans l'avenir si le futur occupant n'est pas tout à fait celui souhaité par le voisinage ? »

Rémi LUCET : Le prix est un facteur décisif, mais le projet d'utilisation du site sera étudié attentivement par la mairie et devra être recevable, c'est-à-dire notamment conforme au PLU.

« Que deviendra notre site ? Et les autres sites d'AgroParisTech ? Quels seront les impacts du projet sur les labos de l'Inra ?

Gilles TRYSTRAM : Les 4 sites d'AgroParisTech seront mis en vente et les dossiers des acquéreurs seront étudiés et discutés.

Rémi LUCET : Le site de Grignon peut être vendu en plusieurs parties. La partie « intra-muros » et la cité résidentielle peuvent être vendues séparément. La commune prévoit de développer la cité résidentielle par un projet de logements dès qu'elle sera en situation d'acheter le site. Elle travaille sur une hypothèse de 180 logements. Mais la mairie restera maître du PLU, quel que soit l'acquéreur.

Laurent HEMIDY: Les équipes de ces bâtiments ont vocation à rejoindre le plateau de Saclay.

Assistant ingénieur Inra Grignon : *« Quel avenir pour le bâtiment Inra situé hors des murs ? Et pour le bâtiment du CETIOM ? »*

Claudine MADEC, secrétaire générale du CETIOM : Les 50 personnes travaillant au CETIOM suivront AgroParisTech et l'Inra à Palaiseau, afin de continuer à développer des synergies entre nos établissements.

Laurent HEMIDY : Le devenir du bâtiment Inra situé hors les murs reste à préciser.

Habitant de Grignon, chercheur à l'Inra : *« Qu'en sera-t-il de la ferme pédagogique, dont je suis moi-même client, et un client très heureux jusqu'à présent ? Quel avenir pour cette ferme, qui est peut-être subventionnée mais qui offre des produits de qualité et semble avoir trouvé son modèle économique ?*

Gilles TRYSTRAM : La ferme sera conservée, elle restera au même endroit et sous la direction d'AgroParisTech. Cependant, le cadre nouveau, sans la proximité des étudiants et des chercheurs, doit faire l'objet d'une réflexion.

Le débat s'est enfin porté sur l'impact social du projet, tant sur les effectifs ou l'activité que des deux établissements, sur les conditions de vie futures de la population établie aujourd'hui à Thiverval-Grignon ou accueillie demain sur le site à de Palaiseau.

Agent technique AgroParisTech Grignon: *« Que vont devenir ceux qui ne voudront pas rejoindre Palaiseau ? Et si une large fraction, disons 20% des étudiants, chercheurs et personnels, faisaient défection ? Que se passerait-il alors ? Comment ferions-nous pour passer le cap ? »*

Gilles TRYSTRAM : Un accompagnement personnalisé sera mis en place pour les personnels de l'établissement et du ministère de l'Agriculture, qu'ils décident de participer au transfert ou qu'ils fassent un autre choix de mobilité professionnelle. Cette discussion n'a pas été engagée avec l'Inra, mais une négociation aura lieu. Par ailleurs, il est prévu que parmi les 500 salariés d'AgroParisTech, 150 partiront en retraite de 2015 à 2020.

Laurent HEMIDY : Ce projet génère un « trou d'air », chacun en est conscient ; l'objectif est justement d'y remédier. Pendant un an, il pourrait manquer 20 % des forces ; c'est un point délicat pour tout le monde car en général, une transition de cette importance implique souvent des capacités d'action momentanément plus faibles.

Chercheur Inra Grignon : « Existe-t-il un plan B pour les personnels de l'Inra, et si oui, lequel ? N'est-il pas imaginable de nous proposer des laboratoires à Versailles ou à Jouy-en-Josas ? »

Laurent HEMIDY : Il est difficile de le dire, le site de Versailles étant spécialisé en biologie végétale. Par contre, les sciences sociales se rapprocheront d'AgroParisTech en s'implantant sur le plateau de Saclay.

Le maire s'est lui-aussi vu interpellé à son tour sur l'accompagnement social des personnels concernés par le déménagement.

Assistant ingénieur AgroParisTech Grignon : « Monsieur le maire, êtes-vous prêt à rencontrer tous les agents d'ici le déménagement ? »

Rémi LUCET : Oui, des réunions avec l'ensemble des agents sont prévues.

Deux sujets sont apparus particulièrement inquiétants pour les participants : et en premier lieu, les conditions de logement offertes sur le site de départ comme sur le site d'accueil.

« Les calendriers du déménagement d'AgroParisTech et de la construction de la cité résidentielle programmée par la commune sont-ils bien concordants ? »

Gilles TRYSTRAM : En ce qui concerne le calendrier du projet immobilier, la construction des ouvrages durerait de 2017 à 2019. La livraison des équipements et l'emménagement s'organiseraient à partir de 2019. Ainsi, la première rentrée des étudiants aurait lieu à l'automne 2019.

Laurent HEMIDY : Les dispositifs restent à synchroniser.

Assistante AgroParisTech Grignon : « Quarante logements sociaux, est-ce vraiment sérieux et à la hauteur de nos besoins ? »

Gilles TRYSTRAM : En 2009, une surface a été cédée sur le plateau pour permettre une construction réservée de 40 logements familiaux par AgroParisTech. Il est vrai que c'est encore insuffisant. Néanmoins, le projet ayant été voté, les discussions deviennent plus concrètes. La prochaine étape est la confirmation du programme et des réservations de logements auprès de la collectivité (la CAPS). Par ailleurs, le site de Saclay projette 1000 places de résidence pour les logements étudiants, c'est-à-dire que 56% des étudiants pourront être logés à Saclay.

Assistant ingénieur AgroParisTech Grignon : « Comment faire pour que nous bénéficions à Saclay d'une offre immobilière suffisamment diversifiée ? Peut-il y avoir des engagements formels sur ce point ? Car ce sont les collectivités qui décident ? »

Gilles TRYSTRAM : Un dialogue avec les collectivités est engagé pour obtenir au plus vite les autorisations administratives. En plus des 40 logements réservés par AgroParisTech auprès de la CAPS, des logements sont prévus sur la ZAC Polytechnique et en périphérie (Camille Claudel, Corbeville).

« S'orientent-ils vers un projet d'aménagement plutôt horizontal ou vertical à Saclay ? »

Gilles TRYSTRAM : Il s'agit d'un projet immobilier plutôt vertical, de 46 400 m², sur une parcelle de 4,2 ha.

Enfin, la question des transports a suscité plusieurs interventions, relatives à l'éloignement géographique des deux sites, mais aussi au calendrier de réalisation des infrastructures de transports en commun ayant vocation à desservir le nouveau site du Plateau de Saclay.

Habitant de Thiverval-Grignon : « Vous ne pouvez ignorer que ce projet va entraîner de grandes difficultés quotidiennes pour ceux qui habitent Grignon, qui vont devoir faire 3 heures de voiture par jour pour se rendre à Palaiseau : quelles solutions proposez-vous pour y remédier ?

Ingénieur Inra, habitant de Grignon : « Le projet n'est-il pas, qu'on le considère sous l'angle du logement ou sous celui des transports, encore beaucoup trop flou pour qu'on puisse prendre une décision vraiment éclairée ? Et celle qui a été prise n'est-elle pas finalement hasardeuse pour nous tous ? »

Gilles TRYSTRAM : Nous sommes conscients des difficultés liées au logement et au transport. C'est un point sur lequel l'Inra et AgroParisTech doivent réfléchir ensemble.

Laurent HEMIDY : Il s'agit d'un projet d'une grande ampleur, qui a mis du temps à se constituer, les questions de sécurité (financière, sociale, immobilière) sont à prendre en compte. Cette complexité est un état de fait sur lequel chacun se bat. Ces inquiétudes ne sont pas oubliées. Une fois encore, il convient d'être prudent pour communiquer dans le bon temps.

4.2 Réunion publique à Paris 5^{ème} le 18 mai 2015



4.2.1 Contexte

Une vingtaine de personnes, salariés d'AgroParisTech et de l'Inra ou étudiants, assistaient à la réunion.

Etaients présents des élus du 5^{ème} arrondissement :

- Florence Berthout, conseillère de Paris et maire du 5^{ème} arrondissement,
- Marie-Christine Lemardeley, conseillère de Paris, adjointe à la maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
- Florence Laingui, Conseillère d'arrondissement, Chargée de l'urbanisme, du patrimoine et de la biodiversité
- Laurent Audouin, Conseiller d'arrondissement et enseignant à Paris-Sud

Assistait également : Pascal Julien, élu du 18^{ème} arrondissement, conseiller de Paris, vice-président de la commission "Espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité" et administrateur d'AgroParisTech représentant la Ville de Paris.

Le centre Claude Bernard constitue le siège social d'AgroParisTech. Il est situé dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, au cœur historique du quartier latin. Dédié à la formation et à la recherche (ingénieur, master, doctorat), le site couvre les domaines d'activité de biologie, sciences animales, sciences sociales, mathématiques et alimentation.

Le site a été construit en 1580, accueillant une Maison des apothicaires. Le terrain représente environ 1 ha et les bâtiments offrent une superficie de 18 420m². Le site regroupe 700 étudiants, 60 doctorants, 126 enseignants ou enseignants-chercheurs et 248 personnels administratifs et techniques.

Le centre Claude Bernard est destiné à la vente bien qu'aucun acquéreur ne soit actuellement pressenti. Il est inscrit en zone urbaine générale du PLU de Paris, au sein d'un secteur protégé à vocation universitaire.

4.2.2 Le débat par grands thèmes

4.2.2.1 Un déficit d'information sur le projet comme sur la concertation ?

Plusieurs intervenants, conseillers de Paris et élus, considèrent que le niveau de communication de l'organisation de cette réunion a été insuffisant.

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « Je ne suis pas surpris qu'il n'y ait personne, je n'ai reçu aucun mail, aucune invitation officielle. L'amphi désert est symptomatique de ce projet peu apprécié... Avez-vous réellement annoncé la concertation publique de ce soir ? »

Enseignement chercheur AgroParisTech Claude-Bernard : « Je regrette aussi que la réunion de ce soir n'ait pas bénéficié de toute la publicité nécessaire... »

Gilles TRYSTRAM : L'ensemble des personnels AgroParisTech et l'Inra a été informé sur les dates des concertations, via l'Hebdo, les sites internet des établissements ; sans oublier des courriels de rappel. Par ailleurs, nous avons procédé à 10 000 boîtages dans le quartier ; je suis aussi déçu que vous qu'il n'y ait pas davantage de riverains présents ce soir.

Florence Berthout, maire du 5^e : « Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas plus de riverains ce soir. Le déménagement d'AgroParisTech aura des répercussions sur l'ensemble du quartier latin, qui subira un grave préjudice. Je rappelle que j'ai déposé un vœu au Conseil d'arrondissement parallèlement à celui déposé par les Verts au Conseil de Paris. Enfin, la faible audience de la réunion de ce soir tient-elle peut-être au fait que vous avez communiqué sur le « transfert à Saclay » ? Je compte pour ma part organiser à la mairie du 5^e une concertation publique autour de votre départ et ses conséquences pour l'avenir, la vie du quartier. »

Gilles TRYSTRAM : La concertation publique présente l'implantation sur le plateau de Saclay. Il est aussi question de l'avenir des sites de départ et de l'ensemble des agents des deux établissements. Cependant, nous avons plus d'informations sur le Campus Paris-Saclay, que sur le devenir des 4 sites franciliens, que nous quitterons sans que nous puissions aujourd'hui donner beaucoup de détails sur leur devenir. Pour ma part, je serai présent lors de la concertation publique que vous organiserez sur ce sujet.

Marie-Christine LEMARDELEY: La ville de Paris se porte garante de l'avenir du site. L'acquéreur du site Claude Bernard devra se conformer au PLU et en préserver la vocation universitaire.

Par ailleurs, la cohérence du projet est interrogée à plusieurs reprises et par plusieurs participants.

Florence Laingui, élue à Paris 5^{ème} : « Les attentes et objectifs des établissements au sein de ce transfert ne sont compris de personne. Quelle est la commande de l'école ? Et au fond, pourquoi déménager ? Pouvez-vous expliciter la présentation que nous nous avez faite tout à l'heure, que je ne trouve personnellement pas du niveau d'AgroParisTech ? »

Gilles TRYSTRAM : La vétusté des locaux, les problèmes de sécurité ne rendent plus possible de travailler sur les 4 sites actuels. Leur éclatement en Ile-de-France ne permet pas de véritable dynamique inter-cursus ou inter-promotions. Par ailleurs, aucun des sites ne peut accueillir l'ensemble de nos étudiants et chercheurs, et à court terme, nous serons dans l'obligation de fermer au moins un site. Nous avons alors décidé de nous rassembler sur le plateau de Saclay, pour regrouper nos étudiants et nos pôles de recherche, pour obtenir et offrir des services de qualité dans des locaux modernes. Le campus Paris-Saclay permettra à nos deux établissements de se développer et de participer au rayonnement international du cluster.

4.2.2.2 Pertinence, viabilité, éthique du projet, alternatives possibles

Les participants au débat remettent d'abord en cause la légitimité de la décision prise quant au déménagement pour Saclay.

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « Vous avez pris cette décision contre l'avis unanime des étudiants, des chercheurs et des personnels de l'école. Tout le monde a voté contre à l'exception de ceux qui représentent le ministère au Conseil d'administration, et des représentants de la Ville et de la Région, qui se sont abstenus. Comment, dans de telles conditions, pouvez-vous mener le projet à terme ? »

Gilles TRYSTRAM : C'est certes un projet complexe et la plupart des interrogations sont légitimes. Mais le Conseil d'administration s'est prononcé par le vote du 23 mars et l'opposition interne n'est pas unanime. Il nous faut avancer avec optimisme. C'est un challenge qui est loin d'être insurmontable.

Ils expriment de sérieuses réserves sur la viabilité financière du projet.

Laurent Audouin, élu à Paris 5^{ème} « Les failles sont trop nombreuses... Ce projet est stupide sur le plan budgétaire car si la Ville persiste à vouloir que le site Claude Bernard conserve sa vocation universitaire – et ce choix se défend totalement – l'Etat sera contraint d'acquiescer d'un côté ce qu'il vendra de l'autre, sauf à ce qu'un établissement privé s'installe demain à votre place. Comment la vente des sites actuels financera-t-elle le projet ? Et quelles sont les garanties financières à la vente et à la réalisation du projet, dont vous avez parlé tout à l'heure ? Pouvez-vous nous réexpliquer le montage financier ? »

Gilles TRYSTRAM : La vente des sites permettra de financer le projet immobilier d'implantation à Paris-Saclay : elle participe à l'équilibre financier du projet à long terme. L'État est le propriétaire des 4 sites, et se porte garant s'il n'y a pas d'acquéreur déclaré ; Jean-Marc Ayrault, alors premier ministre, l'a déclaré en octobre 2013. La société Campus Agro, filiale d'AgroParisTech, de l'Inra et de la Caisse des dépôts, a été créée pour porter le projet. Le montage financier est finalisé ; il deviendra définitif quand les coûts réels seront connus.

Laurent Audouin, élu à Paris 5^{ème} : « Il y avait des projets alternatifs à 100 millions d'euros, alors que le projet Saclay s'élève, vous nous l'avez confirmé, à plus de 250 millions. Pourquoi avoir fait ce choix, dont la logique économique ne s'impose pas ? »

Gilles TRYSTRAM : Les projets alternatifs ont été étudiés, chiffrés, mais aucun n'a été retenu. La fermeture de sites est inéluctable d'ici quelques années, car les problèmes de sécurité des locaux n'offrent plus de conditions d'exercice satisfaisantes. Il n'existe pas de financement possible pour une remise à niveau de l'existant. Le projet Saclay, plus coûteux, est apparu comme le plus probant : finançable et permettant le regroupement des communautés étudiantes et de travail de l'établissement.

Au-delà, c'est l'opportunité-même du projet qui est vivement contestée par la plupart des intervenants, sa compatibilité éthique avec l'identité et l'image d'AgroParisTech et de l'Inra, l'attractivité du nouveau site d'accueil et la logique même de « l'effet cluster ».

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « Je m'étonne du choix qui a été fait ; et je m'inquiète des terres agricoles, des agriculteurs implantés sur le plateau de Saclay... Qu'est-il prévu pour eux ? Et pensez-vous vraiment que nous devons aller nous installer sur les terres les plus fertiles d'Île-de-France ? »

Gilles TRYSTRAM : Notre implantation veille à respecter l'environnement du site. La majorité des terres du plateau sont protégées (2.300 ha). Les solutions les plus économes et préservatrices quant à la consommation de terres agricoles ont été privilégiées.

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « Selon les étudiants et les enseignants, l'argument le plus fort en faveur du projet, c'est-à-dire le pari sur l'effet cluster, n'est pas certain d'être un pari gagnant... La proximité ne débouche pas nécessairement sur du co-working. Qu'est-ce qui vous fait croire que la proximité géographique avec cette myriade d'établissements prestigieux suscitera une coopération effective avec eux ? »

Gilles TRYSTRAM : La proximité avec de grandes écoles (Centrale, Polytechnique, HEC, par exemple), des centres de recherche (dont CEA, CNRS, INSERM...), et des entreprises est une opportunité. Bien sûr, il nous appartiendra de développer ensemble l'effet cluster.

Laurent HÉMIDY : Oui, c'est également notre ambition, nous voulons être actifs au sein de ce nouveau campus.

Laurent Audouin, élu à Paris 5^{ème} : « La genèse du cluster relève d'une blague... la Silicon Valley fait 100 km de long, les établissements ne sont pas voisins alors que les synergies scientifiques et industrielles sont incontestables. C'est pourquoi, la proximité promue de Saclay ne veut pas dire quand chose. La proximité doit avant tout être culturelle, bien plus que géographique. »

Gilles TRYSTRAM : La proximité géographique permet de facto la proximité culturelle. Je reste convaincu que nous allons interagir sur des programmes avec l'ensemble des acteurs du site. La création de partenariats va se trouver facilitée. Nous souhaitons exploiter cette proximité.

Au passage, plusieurs intervenants déplorent que l'on n'ait pas assez exploré les solutions alternatives, au point qu'aucune d'entre elles n'ait même été évoquée au cours de l'exposé liminaire.

Florence Lainqui élue à Paris 5^{ème} : « N'aurait-on pas pu conserver Claude Bernard en regroupant tout de même les 3 autres sites d'AgroParisTech sur un autre site unique ? C'est important en termes d'attractivité. »

Gilles TRYSTRAM : Le campus Claude Bernard ne peut pas accueillir l'ensemble des étudiants parisiens. C'est un site bien situé et attractif, mais il ne définit pas à lui seul l'établissement AgroParisTech. Nous ne cherchons pas à en faire une école parisienne. La formation des étudiants AgroParisTech en province est également enrichissante, on peut faire des choses en province que l'on ne peut faire à Paris. Par ailleurs, l'école reste attractive en s'installant au sein d'un cluster du type de Paris-Saclay.

Enseignement chercheur AgroParisTech Claude-Bernard : « Nous sommes peu nombreux à participer à la concertation d'aujourd'hui, et personne n'est très enthousiaste par rapport à ce projet. Avoir un centre au cœur de Paris et du Quartier latin représente un atout pour AgroParisTech... Pourquoi quitter le site de Claude Bernard ? Quelles sont les alternatives ? »

Gilles TRYSTRAM : Je comprends l'attachement au site Claude Bernard, il est bien situé, mais il ne répond plus aux objectifs des établissements. Se regrouper à Grignon a pu être considéré comme une alternative, mais les coûts de rénovation sont exorbitants, le centre Grignon ne peut accueillir l'ensemble des étudiants et il est difficile d'accès. La solution est le transfert à Palaiseau.

En fin de compte, les opposants au projet en viennent à dénoncer une décision purement politique, prise en très haut lieu, dont personne ne comprendrait bien la logique mais que nul ne pourrait désormais contester tant les moyens de pression budgétaires seraient aujourd'hui puissants.

Laurent Audouin, élu à Paris 5^{ème} : « *Le choix a été fait de longue date par Nicolas Sarkozy et Christian Blanc, choix que Valérie Pécresse n'a fait que confirmer. Vous nous dites aujourd'hui que nous n'aurions pas pu trouver d'argent pour rénover les sites ou nous implanter ailleurs. Mais n'avez-vous pas l'impression de céder à une sorte de chantage financier s'exerçant au nom du Plan Campus ?* »

Gilles TRYSTRAM : Le projet politique est incontestable, de même que son inscription dans le Grand Paris. Néanmoins, AgroParisTech et l'Inra portent ensemble un projet que nous voulons universitaire, scientifique et économique. D'ailleurs, la dimension académique du projet Paris-Saclay a été conçue avec les enseignants, pour améliorer leurs conditions de travail et celles des étudiants.

4.2.2.3 Mise en œuvre et conséquences du projet

Plusieurs élus de Paris se trouvant dans la salle, le débat se cristallise aussi autour de l'avenir du site Claude Bernard.

Florence Berthout, maire du 5^{ème} : « *Qu'en sera-t-il des organismes installés sur le site de Claude Bernard et sur les autres sites de départ, suivront-ils le déménagement à Palaiseau ? Resterez-vous connectés avec eux ?* »

Gilles TRYSTRAM : Chaque établissement prendra sa décision de façon souveraine, mais je crois pouvoir dire que la plupart nous suivront.

Laurent HEMIDY : Ce sera le cas de l'Inra évidemment. Nous entretenons un partenariat privilégié avec AgroParisTech.

Florence Berthout : « *Le site Claude Bernard est en zone UG du PLU de Paris ; dans ce contexte, la vocation universitaire du site sera-t-elle bien préservée après le départ d'AgroParisTech ?* »

Marie-Christine LEMARDELEY : la Ville de Paris a pris cet engagement majeur de la mandature de ne pas perdre globalement de surfaces d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche. Il n'y aura pas de trou béant après le départ de l'école.

Florence Berthout : « *J'ai regardé attentivement le règlement du PLU de la Ville de Paris. Celui-ci admet de façon explicite que d'autres activités pourront s'adjoindre aux établissements de type universitaire qui s'implanteraient sur le site. Quelle part, quel pourcentage de la surface du site conserveront concrètement cette fonction auprès le départ d'AgroParisTech ?* »

Marie-Christine Lemardeley : Le PLU ne sera pas modifié et il permet d'autres activités sur le site : cela peut-être par exemple des logements étudiants qui rentabiliseraient la parcelle.

C'est aussi le calendrier imposé pour le déménagement qui suscite mécontentement et interrogations. Plusieurs intervenants contestent l'opportunité d'un départ en 2019, d'autant plus précipité selon eux, que le métro qui desservira le plateau de Saclay n'y arrivera qu'en 2023 ou 2024.
Florence Berthout : « *Le déménagement se fera-t-il en une fois ou en plusieurs étapes ? A quel rythme entendez-vous aujourd'hui mener l'opération ?* »

Gilles TRYSTRAM : Le déménagement aura lieu en une seule fois.

Enseignement chercheur AgroParisTech Claude-Bernard : « *Pourquoi déménager maintenant, alors que la ligne 18 du métro n'est prévue qu'en 2025 ou 2030 ? Ne pourrait-on pas freiner le projet jusqu'à l'arrivée des transports sur le Plateau ?* »

Gilles TRYSTRAM : Freiner c'est arrêter le projet, ce qui n'est pas possible. Le déphasage entre notre arrivée à Palaiseau et l'arrivée du métro constitue une difficulté, nous en sommes bien conscients, mais nous allons travailler avec nos partenaires institutionnels et avec nos parties prenantes internes pour y apporter réponse. Le bus en site propre sera opérationnel fin 2015.

Comme sur les autres sites, ce sont avant tout les conditions de transports qui préoccupent les participants, sachant que la « période de transition » pourrait s'étaler sur 5 ou 6 ans.

Enseignement chercheur AgroParisTech Claude-Bernard : « *L'accès à Saclay est très difficile, c'est un enfer épouvantable... Il faut 1h30 du centre de Paris mais c'est bien pire pour les gens venant de lointaines banlieues, faute de lignes de transport en commun tangentielles. Aujourd'hui, le projet me semble déjà impensable mais demain, avec la densité de population que vous allez regrouper à Saclay, le RER sera totalement saturé aux heures de pointe. Quant aux navettes de Massy à Palaiseau, qu'on nous propose en attendant, elles sont insuffisantes et représentent tout de même un coût important. Quelles solutions nous proposez-vous face à toutes ces difficultés ?* »

Gilles TRYSTRAM : AgroParisTech a provisionné de l'argent pour créer des réseaux de transport. Les navettes bus sont une solution à ne pas négliger. La ligne 18 du métro permettra une bonne desserte du plateau de Saclay, ainsi que la ligne de bus 91-06.

Pascal Julien, élu à Paris 18^{ème} : « *De mon point de vue, la plus grande incertitude demeure quant à la desserte du plateau de Saclay par les transports en commun. Une fois de plus, on considère comme acquis le principe du déménagement sans prendre le temps de s'intéresser à tous les problèmes concrets qui se posent déjà.* »

Gilles TRYSTRAM : Le transport est une réelle difficulté. Nous recherchons ensemble les solutions qui peuvent garantir un accès le plus facile pour tous les agents. C'est un point clef que nous ne négligerons pas.

Laurent Audouin : « *La ligne 18 du métro, qui desservira le plateau de Saclay, n'est pas encore financée, et ne sera mise en place qu'en 2023, voire en 2025. Par ailleurs, desservir le plateau de Saclay en bus est une mission impossible. Il faut absolument ouvrir la concertation autour de la ligne 18 du métro. Serait-il possible d'accélérer la réalisation de cette ligne pour réduire le temps de la période intermédiaire entre l'emménagement et l'arrivée du métro ? Ou bien ne serait-il pas finalement plus raisonnable de maintenir et de rénover le RER B ?* »

Gilles TRYSTRAM : Le débat public sur la ligne 18 du métro est en cours. Il est sans doute difficile d'accélérer la réalisation de cette ligne. L'établissement n'a pas la main sur la réalisation des infrastructures. Le RER B reste essentiel dans la desserte du secteur, le maintenir et l'améliorer apparaît comme une solution intéressante déjà engagée. Les négociations au sujet des transports ont commencé et nous pèserons de tout notre poids pour obtenir les meilleures réponses possibles.

Le sujet du logement est également jugé préoccupant.

Florence Berthout : « Combien d'enseignants, de personnels du site Claude Bernard habitent dans le cœur Parisien ? »

Laurent HÉMIDY : Pour l'Inra, sur 270 personnes, 20% vivent dans le cœur de Paris.

Gilles TRYSTRAM : Pour AgroParisTech, le taux est légèrement inférieur à 20%. Au total, 70 enseignants-chercheurs de Claude Bernard habitent à Paris.

Pascal Julien : « Le logement est aussi un problème sur lequel il faut s'attarder. C'est une véritable inquiétude de la part des étudiants. Où vont-ils désormais loger par rapport à leur nouveau lieu d'étude? Et le niveau de leurs loyers va-t-il changer ? »

Gilles TRYSTRAM : AgroParisTech conserve les deux résidences étudiantes à Paris (cité Universitaire) et celle à Kremlin-Bicêtre et continuera à en assurer la gestion. Nous disposons aussi de 170 logements à Massy. Aujourd'hui, AgroParisTech dispose au total de 1.000 logements en Ile de France. Ce chiffre sera porté à 1.600 avec les 1 000 logements que nous avons demandés à Palaiseau. Le montant du loyer ne bougera pas pour les résidences parisiennes, mais il pourrait être plus élevé à Palaiseau.

Etudiant d'AgroParisTech: « Les étudiants se sont prononcés à l'unanimité contre ce déménagement. Le projet est maintenant voté et nous sommes bien obligés de nous y soumettre. Mais nous voulons exprimer ici un certain nombre de recommandations. Notre volonté est de maintenir le plus possible notre vie étudiante au cœur de Paris. Les élus ne peuvent-ils pas y contribuer ? Comment mieux organiser la desserte en transports du plateau de Saclay ? »

Gilles TRYSTRAM : Nous veillons à ce que cette rationalisation soit effectuée. Tous les établissements de l'Université Paris-Saclay réfléchissent sur la difficulté du transport. Ce qui doit nous rassurer, c'est que nous ne sommes pas seuls à le faire et que nous défendons un intérêt collectif.

4.3 Réunion publique à Massy le 20 mai 2015



4.3.1 Contexte

Une quinzaine de personnes, riverains et salariés des établissements, assistaient à la réunion. Aucun élu n'était présent.

Dédié à la formation et à la recherche pour les industries agricoles et alimentaires, le centre de Massy couvre plusieurs domaines d'activités : le génie industriel alimentaire, les sciences de l'aliment, la sécurité sanitaire des aliments, la microbiologie industrielle et la sociologie des entreprises.

Le campus se compose d'une surface bâtie de 4,11 ha, regroupant 300 étudiants, 40 doctorants, 40 chercheurs, 30 enseignants-chercheurs, 50 personnels. En 2006, la résidence étudiante Eugène Chevreul ouvre ses portes et accueille près de 170 logements.

Le centre de Massy est aujourd'hui destiné à être vendu dans le cadre du transfert à Saclay. La nouvelle vocation du site devra rester conforme au PLU de la Ville de Massy. Mais il n'y a pas d'acquéreur pressenti à ce jour pour cette transaction.

4.3.2 Le débat par grands thèmes

4.3.2.1 Les interrogations face à l'absence de la mairie de Massy

Coïncidence malencontreuse des agendas, la Société du Grand Paris organisait le même soir, une réunion publique sur les infrastructures de transport du Grand Paris qui a mobilisé les élus. Elle n'était donc pas représentée à celle d'AgroParisTech.

Ingénieur AgroParisTech, Massy: « Je regrette l'absence de la mairie de Massy. J'aurais voulu savoir ce que prescrit le PLU de la commune et quelles contraintes il impose pour le devenir du site que nous occupons aujourd'hui. »

Gilles TRYSTRAM : Nous regrettons également cette absence. D'autant que nous avons fixé la date de cette concertation publique avec la mairie. Les prescriptions du PLU figurent dans le dossier de concertation.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « *Y a-t-il eu une concertation d'AgroParisTech et de l'Inra avec la mairie ? Vous êtes-vous rencontrés ? Avoir un campus universitaire et de recherche au sein de sa commune est tout de même un atout pour la Ville. Ne regrette-t-elle pas votre départ ?* »

Gilles TRYSTRAM : Oui, il y a eu une concertation avec la mairie sur le déménagement, comme avec les mairies de tous les autres sites. En l'occurrence, la Ville de Massy ne semble ni très préoccupée, ni très inquiète de ce départ.

Habitant de Massy : *Ce désintérêt s'explique peut-être par le fait que la commune de Massy va rejoindre la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, qui reprendra le dossier du nouveau campus au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'innovation.*

4.3.2.2 Pertinence, viabilité, éthique du projet, alternatives possibles

Cependant, la cohérence même du transfert sur le plateau de Saclay est fortement remise en cause par la salle. Les participants mettent ainsi en doute - à l'heure d'internet, de Skype et des réseaux dématérialisés - les avantages supposés du transfert à Palaiseau, notamment celui de la proximité géographique entre les établissements concernés.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « *Nous quittons un campus de 4 hectares pour nous regrouper sur une parcelle de 4 hectares... N'est-ce pas incohérent ?* »

Gilles TRYSTRAM : Le nouveau projet immobilier est vertical, et permettra d'accueillir l'ensemble de nos agents, enseignants-chercheurs et étudiants. Ce transfert se veut très pragmatique et nos établissements disposeront de locaux neufs, exemplaires sur le plan environnemental, moins coûteux et permettant un usage optimal.

Habitant de Massy : « *A l'ère du numérique, la proximité physique n'est plus indispensable... Quel est l'intérêt de ce regroupement très dense entre entreprises, universités et établissements de recherche ?* »

Gilles TRYSTRAM : La proximité géographique favorisera l'interaction avec l'ensemble des acteurs du campus Paris-Saclay, et ce sur plusieurs projets. Ce transfert permettra de regrouper non seulement les cursus et les promotions, mais aussi de rapprocher la formation de la recherche et des entreprises. Un partenariat avec l'Institut Mines Télécom (établissement public d'enseignement et de recherche) est d'ores et déjà engagé et s'inscrit au sein du campus.

Les participants contestent également la viabilité du projet de cluster et craignent que sa philosophie ne soit pas en phase avec les dynamiques urbaines, métropolitaines et environnementales du XXIème siècle.

Habitant de Massy: « Je reste étonné de la philosophie générale de ce projet, qui rappelle, 50 ans après, le gigantisme des projets des années 60 : on y retrouve la même approche hors-sol de l'aménagement, la même recherche de concentration... Le tout avec des schémas de transports jamais anticipés et conçus a posteriori. On sait à quels échecs urbains cela a conduit... Quant à la cohérence avec le Grand Paris, personne ne semble s'en soucier. »

Gilles TRYSTRAM : L'Établissement public Paris-Saclay est créé par la loi sur le Grand Paris. Sa mission est d'assurer le rayonnement international du cluster et d'aménager le territoire tout en privilégiant l'accessibilité, le confort et le fonctionnement du site, dans le respect de l'environnement naturel privilégié du plateau de Saclay. Oui, des éléments restent à éclaircir, mais le projet s'inscrit dans un cadre urbain, métropolitain et scientifique.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Le transport routier constitue déjà un problème dans le secteur. Alors je vous laisse imaginer ce qu'il en sera en 2030 lorsque le cluster du plateau de Saclay tournera à plein régime.

Gilles TRYSTRAM : Nous allons regarder cela de près bien que nous n'ayons pas directement la main dans ce domaine. Il nous faudra sans doute rechercher des solutions communes avec les autres écoles et universités, des solutions mutualisées répondant aux besoins communs des personnels des unes et des autres.

Un participant s'interroge sur la capacité du regroupement envisagé à Saclay à répondre aux attentes de chaque établissement. De ce fait, il cherche également à savoir si le choix du transfert est éventuellement réversible.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Si nous déménageons à Palaiseau, et que le fonctionnement fédéraliste de Paris-Saclay ne nous convient pas, sera-t-il possible de faire machine arrière ? Existe-t-il une solution de repli ? Car adhérer à la COMUE est une chose, mais intégrer un projet d'aménagement dense, collectif et intégré peut s'avérer beaucoup plus compliqué. Cette implantation physique et géographique est-elle réversible? »

Laurent HÉMIDY : Le cadre fédéral est fondamental, et cela pour toutes les COMUE. Il n'est pas question de fusion. Cette dynamique fédérale est essentielle pour l'Inra ainsi que pour AgroParisTech. Nous entretenons déjà un partenariat particulier avec AgroParisTech, et cette solidarité est un succès.

Gilles TRYSTRAM : Le projet immobilier est irréversible, mais l'adhésion à la COMUE ne compromet pas notre efficacité. Nous continuerons à délivrer notre diplôme d'ingénieur. Avant d'être membre de la COMUE de l'Université Paris-Saclay, nous étions déjà partenaires avec la plupart des établissements supérieurs et laboratoires de recherche qui la constituent (Polytechnique, Centrale, ENSAE, Telecom, Université Paris-Sud, entre autres). La mutualisation dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui est et restera volontaire, et nous sortirions, le cas échéant, de tous les projets communs qui ne nous conviendraient pas.

S'inquiétant du déphasage entre l'arrivée du transport et l'arrivée des établissements sur le site, les participants s'interrogent sur la flexibilité du calendrier.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Entre 2019 et 2020, la date est-elle réellement fixée ? Le projet immobilier est en déphasage avec l'arrivée du transport, ne pourrions-nous pas attendre 3 ans de plus pour partir vers Saclay, ce qui permettrait de résoudre une bonne partie du problème transport, qui est un problème crucial pour tous. »

Gilles TRYSTRAM : Nous sommes conscients de ce déphasage, mais nous ne pouvons pas ralentir le déménagement. Le début de la construction des ouvrages est programmé pour le début 2017, et doit durer deux ans ; la livraison, l'emménagement des locaux et la première rentrée des étudiants se feront normalement à l'automne 2019. De plus, les coûts de maintenance des sites représentent une charge annuelle trop importante, même si le site de Massy fait plutôt exception à cette situation... sans parler des demandes de mise aux normes répétées, par exemple sur l'accessibilité aux personnes handicapées.

4.3.2.3 Mise en œuvre du projet

Des voix s'inquiètent des moyens financiers des établissements au sein du nouvel ensemble de l'Université Paris-Saclay.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Les moyens d'AgroParisTech sont aujourd'hui négociés avec le Ministère de l'Agriculture, cela restera-t-il le cas au sein de l'Université Paris-Saclay ? »

Gilles TRYSTRAM : Le Ministère de l'Agriculture négocie les moyens financiers pour AgroParisTech ; c'est notamment l'employeur principal de ses personnels. Au sein de l'Université Paris-Saclay, nous appartenons à un système fédéral qui ne changera pas notre situation sur le plan des moyens. La discussion se porte sur l'avenir du site de Massy et celui des organismes hébergés.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Ces sites appartiennent à l'État et leur vétusté est réelle. Pourquoi l'État se désengage-t-il de leur maintenance et de leur entretien ? »

Gilles TRYSTRAM : L'État ne peut pas subvenir aux besoins de maintenance des 4 sites. La dévolution des sites par l'État à AgroParistech est indispensable pour la réalisation du montage financier du projet d'implantation. Le site de Palaiseau appartiendra à AgroParisTech, mais c'est Campus Agro qui en disposera et en assurera la maintenance pendant presque 30 ans, pour le compte des établissements.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « La commune de Massy jouit d'une forte attractivité pour les entreprises, dont elle recherche la présence pour des raisons fiscales, liées aux recettes de taxe professionnelle. Dans ces conditions, ne sera-t-elle pas intéressée à récupérer la parcelle du campus AgroParisTech pour y favoriser l'implantation d'entreprises, si le PLU le permet ? »

Gilles TRYSTRAM : À ce jour, nous n'en avons pas connaissance, et nous ignorons les intentions de la mairie. Mais cette hypothèse me paraît potentiellement intéressante pour l'avenir du site.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Que deviendront les partenaires installés sur le site Massy et de leurs locaux ? Notamment, le bâtiment des Fraudes et la résidence Eugène Chevreul construite en 2006 ? Et, quelles sont les modalités de dédommagement prévues la cas échéant à leur intention ? »

Gilles TRYSTRAM : En plus des 1 000 chambres disponibles sur le plateau de Saclay et des résidences de Paris intra-muros, la résidence Eugène Chevreul conservera sa vocation actuelle. Sa proximité

avec Palaiseau est une chance pour permettre de loger davantage d'étudiants. D'autre part, le dédommagement des autorisations d'occupation temporaire est intégré dans la problématique de la vente des sites. Le laboratoire interrégional de la répression des fraudes est l'un de nos partenaires installés sur le campus de Massy mais ce bâtiment ne sera pas concerné par la vente du site.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « *N'oublions pas que nous avons des occupants sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) : à savoir la résidence étudiante et le laboratoire de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Que se passera-t-il pour eux, et pour nous, si nous vendons le site ? Cela ne risque-t-il pas de nous coûter très cher en indemnisation de rupture ?* »

Gilles TRYSTRAM : Nous garderons la résidence. Quant au dédommagement de rupture, il a déjà été prévu et intégré au montage financier de la cession. Nous n'aurons pas à en assumer les frais.

Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice adjointe d'AgroParisTech : La garantie sur les produits de cession est nette des AOT. Le Programme des investissements d'avenir prendra en charge l'indemnisation éventuelle. Il reste que l'intérêt de l'Etat est évidemment que les produits de la vente soient suffisamment élevés pour couvrir cette dépense.

Au centre des préoccupations des participants présents dans la salle, la gestion des ressources humaines a occupé une longue séquence du débat de Massy. Certains intervenants estiment ainsi que l'accompagnement des agents constitue un domaine absolument prioritaire, qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des contractuels employés par les deux établissements. Et la première question porte d'abord sur les garanties d'emploi et les compensations financières qui leur seraient reconnues.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « *La valeur humaine, la convivialité, l'attachement des agents aux sites contribuent au bon fonctionnement et à la qualité de vie des établissements. Dès lors, l'accompagnement de l'ensemble des agents est une question primordiale.* »

Gilles TRYSTRAM : L'expertise de nos agents en général et de nos enseignants-chercheurs en particulier contribuent à la richesse de nos équipes. Nous voulons garder et accompagner cette richesse au maximum de nos possibilités... Un élément important à intégrer est le fait que 190 agents partiront en retraite d'ici notre emménagement à Palaiseau.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « *À l'horizon 2015-2020, de nombreux départs en retraite sont en effet prévus, mais au-delà, beaucoup de salariés risquent de ne pas suivre ; quelles sont les solutions prévues pour eux ?* »

Gilles TRYSTRAM : AgroParisTech et l'Inra n'ont pas le même fonctionnement, nos dispositifs de concertation interne restent à synchroniser. AgroParisTech a d'ores et déjà prévu d'accompagner ceux qui ne souhaiteraient pas suivre l'établissement à Palaiseau. De nouveaux entretiens individualisés seront réalisés pour cerner les attentes de chacun et mettre en place le dispositif d'accompagnement

Ingénieur AgroParisTech Massy: « J'aimerais obtenir des certitudes vis-à-vis de l'avenir de mes collègues contractuels qui sont, vous le savez, les plus vulnérables car dans une position structurellement défavorable pour négocier leurs conditions de reclassement. De plus, il y a ici deux catégories de contractuels, ceux du Ministère de l'Agriculture et ceux d'AgroParisTech. Quelles sont les garanties pour ces deux types de personnels ? »

Gilles TRYSTRAM : La gestion des contractuels du Ministère de l'Agriculture appartient au Ministère et celle des contractuels d'AgroParisTech est de notre responsabilité. Nous sommes vigilants à la situation de tous, contractuels et fonctionnaires ; nous les considérons de la même façon. Néanmoins, chaque situation correspond à un cadre réglementaire spécifique, que nous devons respecter. Un accompagnement sera mis en place pour tous et les organisations syndicales seront informées à chaque étape.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « La réforme territoriale risque de déplacer 7 000 agents du ministère dans les prochaines années : il y aura donc beaucoup de concurrence sur les emplois vacants et les contractuels ne seront pas en position de force pour les obtenir. Comment leur donner aussi des garanties afin que tout le monde soit pris en compte ? »

Laurent HEMIDY : Nous disposons déjà de cette expérience-là à l'Inra. Mais je ne vous cacherais pas que la gestion de cet épisode s'était avérée, à l'époque, beaucoup plus compliquée que nous ne l'avions imaginé. Ce que j'en retiens aujourd'hui ? C'est qu'il faut respecter un certain nombre de règles : informer sur les droits, agir en transparence, assurer l'égalité de traitement, rendre compte des résultats, et surtout ne jamais vouloir passer en force. Au-delà, c'est la gestion du temps qui compte selon moi : car je suis convaincu que mieux vaut une négociation intense et concentrée dans le temps qu'un processus lent qui finit par s'essouffler et mécontenter tout le monde. Il faut à la fois se donner le temps nécessaire, et néanmoins aller vite !

Gilles TRYSTRAM : S'agissant des contractuels, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « On a besoin d'une véritable prospective des emplois futurs au sein d'AgroParisTech, d'une gestion prévisionnelle des compétences, de l'accompagnement nécessaire, des formations à dispenser, des recrutements à effectuer. Certains voudront saisir l'occasion de se réorienter professionnellement. Et de toute façon, cela réclame du temps. »

Laurent HEMIDY : Je vous confirme que beaucoup de collègues sont prêts à faire une mobilité moyennant formation et aménagements d'horaires. On étudiera toutes les possibilités pour leur donner satisfaction.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Vous parlez d'aménagement d'horaires. Mais qu'entendez-vous précisément par là ? »

Laurent HEMIDY : Dans chaque opération de relocalisation, certains agents sont d'accord pour changer de lieu de travail s'ils peuvent gagner en souplesse dans la gestion de leur temps de travail. Pour répondre aux besoins de ces salariés, l'employeur peut mettre en place des horaires individualisés tout en respectant certaines conditions.

Ingénieur AgroParisTech Massy: « Peut-on envisager, par exemple, que le temps de transport soit inclus dans le temps de travail ? »

Pascale MARGOT-ROUGERIE : Le temps de trajet domicile-travail n'est jamais comptabilisé dans le temps de travail, je vous renvoie au décret de 2002. Mais on étudiera dans ce cadre juridique, tous les dispositifs possibles avant de s'engager dans les entretiens individuels.

La salle revient enfin sur la question des transports. Les participants déplorent le déphasage entre l'arrivée des établissements et celle du métro sur le site ; et s'inquiètent de la mise en place de moyens d'accès appropriés jusqu'au plateau de Saclay.

Habitant de Massy : « *Je crois qu'à terme, une telle concentration d'établissements et de personnes sur le plateau de Saclay compromet gravement la fluidité de leurs déplacements futurs. Quelles sont les solutions à cet engorgement prévisible ? Par ailleurs, la ligne 18 du métro n'est prévue qu'en 2023 : que proposez-vous en attendant ?* »

Gilles TRYSTRAM : Le déphasage est effectivement un problème, et les navettes de bus envisagées doivent permettre de répondre au mieux à cette difficulté. Nous avons réservé des crédits pour le transport du personnel dans le montage financier du projet, et nous allons continuer de travailler la question pour aboutir aux meilleures solutions possibles, en lien avec les autres organismes présents sur le plateau.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « *Qu'avez-vous donc prévu pour les Massicois qui travailleront à Palaiseau ?* »

Gilles TRYSTRAM : La mise en œuvre des infrastructures de transports est à établir et à coordonner selon les populations et les effectifs concernés des communes de chaque site. Des bus existent notamment entre Massy et Palaiseau.

Ingénieur AgroParisTech Massy : « *Quels sont les moyens mis en place pour le transport côté ouest, c'est-à-dire pour nos collègues Grignonais ? Nous avons déjà des doutes sur la mise en place d'un transport efficace entre Massy et Palaiseau, mais le trajet Grignon-Palaiseau s'annonce encore plus compliqué.*».

Gilles TRYSTRAM : Pour ce qui concerne AgroParisTech nous allons accompagner tous les personnels dans leur parcours de mobilité, quel que soit leur statut. Nous aurons donc, d'ici la fin de l'année, un entretien individuel avec chacun. Nous articulerons cette démarche avec nos homologues des autres écoles. Toutes les solutions prévues par les dispositifs d'Etat seront étudiées et mobilisées en tant que de besoin. Et il y aura, chaque année, un budget dévolu à l'accompagnement de cette transition.

4.4 Réunion publique à Palaiseau le 1^{er} juin 2015



4.4.1 Contexte

Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette réunion : habitants de Palaiseau, agents de l'Inra et d'AgroParisTech et représentants d'établissements déjà installés sur le plateau de Saclay.

Etaient également présents Grégoire de Lasteyrie maire de Palaiseau, Chrystel Leboeuf conseillère municipale et conseillère communautaire à la CAPS ainsi qu'Adeline Chambe , directrice du projet ZAC Polytechnique à l'Etablissement public Paris-Saclay (EPPS) et Michel Bournat, président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CAPS).

4.4.2 Le débat par grands thèmes

4.4.2.1 Pertinence, viabilité, éthique du projet

Un intervenant s'inquiète de l'intégration d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay et du partenariat de l'école avec et au sein de l'Université Paris-Sud.

Habitant de Palaiseau, ancien élu : « *Quel avenir pour les relations d'AgroParisTech et de l'Inra avec l'Université Paris-Sud ? Serons-nous, en tant qu'écoles, bien intégrés à l'Université et à la COMUE ?* »

Gilles TRYSTRAM : Nous avons constitué des unités mixtes de recherche (UMR) avec des universités du centre parisien, mais surtout avec l'Université Paris-Sud avec laquelle nous avons noué un partenariat ancien et solide. Cette université nous fournit par ailleurs un gros contingent d'étudiants. Nous sommes très attachés à ce partenariat, tant au niveau de la formation que la recherche. La trajectoire sur laquelle nous sommes engagés ensemble doit nous conduire à développer des masters et des projets de recherche. Notre relation avec Paris-Sud devrait bénéficier du nouveau contexte fédéral de l'Université Paris-Saclay. Nous allons ensemble vers la construction d'un beau projet, favorable à des partenariats économique, universitaire et scientifique. Nous sommes ainsi partenaires au sein de deux Labex.

Laurent HÉMIDY : Je suis moi-même serein à propos de notre relation avec l'Université Paris-Sud, que ce soit notamment dans le domaine du végétal et de la biodiversité. D'ailleurs, depuis le 1^{er}

janvier 2015, nous avons ouvert ensemble une nouvelle unité dans le champ des sciences du végétal.

La pertinence du projet immobilier est questionnée par une participante, notamment au niveau de sa taille et de la compatibilité entre l'architecture des bâtiments et les conditions scientifiques nécessaires pour les missions d'AgroParisTech et de l'Inra.

Chercheur Inra Grignon : « *Étudiants, personnels, enseignants-chercheurs, cela représente beaucoup de monde... Le bâtiment à Palaiseau est-il réellement dimensionné pour accueillir tout le monde ?* »

Gilles TRYSTRAM : Oui, le projet concerne 3 500 personnes sur une surface de 46 400 m².

Chercheur Inra Grignon : « *Ces chiffres ont-ils fait l'objet d'études ? Est-ce que cette densité (de personnes au nombre de mètres carrés) a été jugée acceptable ?* »

Laurent HÉMIDY : Oui, ces chiffres ont été étudiés. Nous avons communiqué aux architectes, le nombre de personnes par unités et précisé si ces personnes étaient des permanents ou des stagiaires. De sorte que la dimension de chaque bâtiment soit proportionnée au nombre de personnes présentes. Il s'agit effectivement d'un challenge architectural, nous attendons des entreprises un projet astucieux.

Chercheur Inra Grignon : « *Les architectes conçoivent de beaux ouvrages, mais ces derniers ne sont pas toujours pensés pour accueillir des projets et du matériel scientifiques. De ce fait, avons-nous des retours sur les différents projets immobiliers ? Si oui, ces installations pourront-elles accueillir des laboratoires, entre autres ?* »

Laurent HÉMIDY : La programmation bâtiminaire a mobilisé des référents de nos établissements pour chaque partie du projet ; ils vont poursuivre cette mission pour intervenir sur les plans que les architectes nous proposeront. Nous souhaitons être très rigoureux car le projet immobilier global devra permettre de regrouper les quatre sites. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un dialogue compétitif nous permettant d'interagir avec les groupements d'entreprises candidats pour veiller à ce que toutes les dimensions du projet soient prises en compte au-delà de la seule forme architecturale.

La même participante s'interroge sur le principe d'une implantation sur des terres agricoles particulièrement riches.

Chercheur Inra Grignon : « *L'écologie terrestre est mon domaine d'expertise, et je remarque que ces infrastructures sont bâties sur un sol riche. Même si je suis en faveur du projet, cet aspect m'interroge. Est-ce que l'EPPS raisonne en fonction de la richesse du sol ?* »

Laurent HÉMIDY : Je ne connais pas le résultat des études réalisées par l'EPPS mais je comprends votre inquiétude. En revanche, je peux vous assurer que la majorité des terres de qualité seront préservées, que le parti d'aménagement est résolument compact, pour épargner les limons fertiles du plateau.

4.4.2.2 [Mise en œuvre du projet](#)

Les modalités financières mises en place pour porter le projet sont interrogées.

Agent de l'IRSTEA : « Où ira l'argent issu de la vente des sites ? D'autres opérations financières ont-elles d'ores et déjà été prévues à partir de là ? »

Gilles TRYSTRAM : La totalité du produit de la vente des sites reviendra au financement du transfert et de l'installation à Saclay. Et il n'est prévu aucun autre usage des fonds issus de la cession des quatre sites.

Les participants, attachés au centre de Grignon, sont revenus sur son avenir. Ils s'interrogent sur les conséquences de la vente du site.

Retraité de l'Inra Grignon et habitant de Palaiseau : « Grignon est un site formidable, sera-t-il abandonné ? Sera-t-il voué à la spéculation immobilière ? »

Gilles TRYSTRAM : Le domaine de Grignon sera mis en vente. Le projet d'utilisation devra être compatible avec les contraintes environnementales et urbanistiques du site. La discussion au sujet de la vente est engagée. D'autre part, je peux vous assurer qu'AgroParisTech conservera la ferme expérimentale car elle regroupe des expertises qui nous sont nécessaires pour la formation et la recherche.

Chercheur Inra Grignon : « l'INRA Versailles-Grignon abrite des dispositifs expérimentaux au champ et des essais patrimoniaux, appelés les « 42 parcelles de Versailles ». Qu'advient-il des essais patrimoniaux de Grignon ? »

Retraité de l'Inra Grignon et habitant de Palaiseau : « De plus, un des essais patrimoniaux de Grignon est le plus vieux au monde, il date de 1902. »

Laurent HÉMIDY : Nous avons un essai patrimonial localisé à Versailles, il sera conservé. Par contre l'avenir des deux essais patrimoniaux situés sur Grignon reste à étudier.

Une intervenante se renseigne sur l'avenir des centres hippiques de Grignon et de Palaiseau.

Chercheur Inra Grignon : « Ma fille monte à cheval au centre équestre de Palaiseau. Or, des rumeurs annoncent depuis quelque temps sa fermeture : que va-t-il vraiment se passer ? Par ailleurs, il existe aussi une écurie sur le site de Grignon, quel avenir sera réservé à chacun de ces centres équestres ? »

Gilles TRYSTRAM : Nous sommes en discussion avec l'École Polytechnique pour permettre un regroupement des centres hippiques. Quoi qu'il arrive, le cheval est une préoccupation ancienne de l'école, que nous n'abandonnerons pas : c'est un micro-projet intégré au projet d'ensemble.

Une autre participante, ayant confiance dans ce projet-campus, s'interroge sur sa valeur ajoutée en termes d'effectifs.

Chrystel Leboeuf, élue de Palaiseau et de la CAPS : « Combien ce projet va-t-il susciter de créations d'emplois ? »

Gilles TRYSTRAM : Les nouveaux locaux ne permettront pas de créations d'emplois dans l'immédiat. Néanmoins, nous avons prévu que nos bâtiments puissent accueillir des start-up dérivées ou en lien avec nos activités de recherche et d'innovation. Le projet immobilier contribuera donc à l'emploi.

Agent de l'IRSTEA : « L'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) est une structure qui accueille également étudiants et doctorants, ses thématiques étant très voisines de celles d'AgroParisTech et de l'Inra. Est-ce que l'IRSTEA rejoindra le groupement sur le plateau de Saclay ? »

Gilles TRYSTRAM : Je ne peux pas parler au nom de Jean-Marc Bournigal, président de l'IRSTEA. Mais à titre personnel, j'aimerais beaucoup compter l'IRSTEA parmi mes voisins à Palaiseau.

Les intervenants veulent savoir quelles sont les modalités de transport et de desserte vers le plateau de Saclay. Des questions portent sur la circulation routière prévue à l'horizon 2020, d'autres sur les parkings prévus.

Enseignant-chercheur AgroParisTech Claude-Bernard et Grignon, habitante de Palaiseau : « La ligne 18 du métro aérien arrivera tardivement, avez-vous une date précise à avancer ? »

Grégoire de LASTEYRIE: Le métro aérien arrivera dans moins de dix ans.

Laurent HÉMIDY : En attendant l'arrivée du métro, des parkings provisoires seront installés pour gérer le flux de voitures supplémentaires attendu sur le site.

Chercheur Inra Grignon : « Au delà du métro, qu'avez-vous prévu au niveau de la circulation routière ? »

Grégoire de LASTEYRIE: Dans un premier temps, le bus 91-06 permettra de relier Saint-Quentin à Massy-Palaiseau. Je suis conscient que la circulation routière sera au moins aussi chargée en 2019 qu'elle l'est aujourd'hui. Nous allons essayer d'améliorer les échangeurs et de prévoir des aménagements routiers plus adaptés.

Adeline CHAMBE : En effet, nous sommes bien conscients de l'engorgement de la desserte locale au niveau du plateau de Saclay. Notre volonté est bien sûr, de fluidifier la circulation routière. Trois carrefours connaissent une grande affluence (échangeurs du Christ de Saclay et de Corbeville, rond-point de Saint-Aubin). Leur réaménagement est prévu.

Agent AgroParisTech Massy : « En venant jusqu'ici pour cette rencontre de concertation, j'ai remarqué que certaines petites routes d'accès au campus avait été bloquées, alors que ces passages sont et seront nécessaires pour éviter davantage d'embouteillages. Je ne comprends pas cette stratégie, que pouvez-vous nous en dire ? »

Adeline CHAMBE: Ces passages sont sûrement bloqués de façon temporaire pour des travaux. Ce n'est pas notre intention de fermer les routes d'accès au plateau de Saclay : elles sont évidemment toutes nécessaires.

Enseignant-chercheur AgroParisTech Claude-Bernard et Grignon habitant de Palaiseau : « De nombreuses voitures vont converger chaque jour vers le plateau de Saclay. Quels sont les parkings prévus ? »

Gilles TRYSTRAM : Pour AgroParisTech-Inra, des parkings sont prévus en sous-sol avec environ 650 places de stationnement. Mais nous espérons également que le transport en commun sera fréquenté par le maximum de personnes.

Adeline CHAMBE: Nous étudions des solutions transitoires, des parkings à étages... Nous nous appliquons à répondre au mieux aux besoins de tous.

Laurent HEMIDY : Nous favoriserons également l'utilisation du covoiturage ; il s'agit d'une solution judicieuse, à la fois moins coûteuse et plus écologique.

Chercheur Inra Grignon : « Je laisse ma voiture à la gare tous les jours pour utiliser les transports en commun. Toutefois, le coût du parking de la gare n'est pas négligeable et peut atteindre 15 euros par jour. De fait, ces parkings sont beaucoup trop chers et cela ne favorise pas l'utilisation des transports en commun, pourtant indispensable. Si l'on veut que les gens adoptent les transports en commun, il faut que le coût global « accès voiture+parking+ticket » soit raisonnable. N'est-il pas possible de rendre gratuits les parkings des gares ? »

Gilles TRYSTRAM : Le choix de la gratuité des parkings de gares n'est pas de notre ressort.

Adeline CHAMBE, représentante de l'EPPS : La politique du stationnement est une priorité pour nous. Nous ajustons l'offre et la demande des différents acteurs du campus. Nous entrons progressivement en discussion avec ces derniers, notamment EDF, pour résoudre ensemble le problème du stationnement et du transport.

Par ailleurs, une intervenante **revient sur la question des logements.**

Agent AgroParisTech Massy : « Quels sont les logements prévus pour le nouveau campus à Palaiseau ? »

Gilles TRYSTRAM : AgroParisTech est installé depuis longtemps sur le plateau de Saclay. Il y a 4 ans, nous avons cédé la ferme des Granges. Cette cession a été négociée avec la CAPS et a donné lieu à une convention nous réservant 40 logements. Aujourd'hui, nous n'en avons pas plus. Avant le vote du CA, nous ne pouvions pas aborder cette discussion avec les intercommunalités ; à présent cette négociation est engagée. Des résidences étudiantes sont prévues à Palaiseau (1000 places réservées par AgroParisTech). Nous gardons aussi la résidence de 120 places de Massy et les deux résidences de Paris intra-muros. Nous considérons ces résidences comme des atouts économiques pour nos étudiants ; et nous tenons à les préserver car ce sont pour eux des moyens de se loger à bon prix.

4.5 Réunion publique à Paris 15^{ème} le 3 juin 2015



4.5.1 Contexte

Une cinquantaine de personnes, pour la plupart habitants du quartier assistaient à la réunion. A la demande de la mairie, la réunion s'est déroulée dans le cadre du Conseil de quartier Pasteur-Montparnasse : en sus du déménagement du centre Maine d'AgroParisTech à Palaiseau, avait été mis à l'ordre du jour le budget participatif de la Ville de Paris et le musée de la Poste.

Le débat a été conduit et animé par Jean-Philippe Pierre, adjoint au maire d'arrondissement et président du Conseil de quartier.

Le centre AgroParisTech Maine, le site accueille le siège de l'école interne (l'Engref, l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts), la direction scientifique et la direction du patrimoine. Il est dédié également à la formation de mastères spécialisés.

Le bâtiment actuel a été construit en 1946. Encore en très bon état, il représente une surface de 7 000 m². Le centre ne comporte pas de laboratoires de recherche et héberge 5 organismes, dont Campus Agro. Le campus regroupe environ 200 étudiants, 29 doctorants, 5 enseignants-chercheurs et 68 personnels techniques et administratifs.

Le Ministère de l'Agriculture occupe également la parcelle. Aucune unité de l'Inra n'est présente dans ces locaux.

Le site est destiné à être vendu dans sa totalité, y compris la partie occupée par le Ministère de l'Agriculture. L'acquéreur n'est pas connu à ce jour, il devra se conformer aux contraintes du PLU. Le site s'inscrit dans une zone UG, réservé pour l'accueil d'un équipement d'action sociale.

4.5.2 Le débat par grands thèmes

Les questions, relativement peu nombreuses, ont davantage porté sur l'avenir du centre Maine que sur le projet d'implantation lui-même.

Devenir du centre avenue du Maine

Jean-Philippe Pierre, adjoint au maire du 15^{ème} arrondissement : « Nous déplorons votre départ du 15^{ème} arrondissement, même si votre volonté de vous regrouper est très compréhensible. Ce qui est important pour notre quartier aujourd'hui, c'est surtout l'avenir du centre Maine. Nous sommes et resterons vigilants sur le devenir de cette réserve foncière. Pierre Goujon, maire du 15^{ème} arrondissement a plusieurs projets en tête. Soit en faire un collège, étant donné que l'arrondissement en compte peu ; soit en faire une expansion de la Maison de la Bretagne ; soit réaliser un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Mais le site est la propriété de l'État. Il faudra attendre 2019, c'est-à-dire le départ d'AgroParisTech du site pour savoir ce qu'il adviendra et ce nous pourrons faire de cet espace. »

Une habitante du quartier : « Quand vous dites terrain, est-ce que vous sous-entendez que le bâtiment sera détruit ? »

Jean-Philippe PIERRE, adjoint au maire : Pas tout à fait : la partie historique – l'hôtel particulier classé qui se trouve au milieu - sera préservée. Quant au reste, on ne sait pas, il faut attendre et voir.

Une habitante du quartier : « n'y-a-t-il pas également une piscine sur ce site ? »

Gilles TRYSTRAM : Il s'agit d'une piscine désaffectée.

Habitant de l'arrondissement : « Est-il envisageable que la mairie d'arrondissement se porte acquéreuse de cette parcelle pour l'exploiter ensuite ? »

Jean-Philippe PIERRE, adjoint au maire : Non, la mairie du 15^{ème} n'est pas et ne sera pas en mesure d'en faire l'acquisition. Seule la Ville de Paris peut le faire, en exerçant son droit de préemption et manifestant son intérêt auprès du Ministère de l'agriculture, propriétaire actuel du site.

Voulant savoir si le site d'AgroParisTech pourrait se reconverter en logements sociaux, une autre participante a insisté ensuite sur le pourcentage des logements sociaux existant dans le quartier.

Habitante du quartier : « J'aimerais connaître le pourcentage de logement social dans le quartier ? J'estime pour ma part que le quartier en héberge déjà beaucoup. »

Jean-Philippe PIERRE, adjoint au maire : Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi, il faut que je vérifie ; mais je crois qu'il s'agit d'un peu moins de 20% de logements sociaux dans le 15^{ème} arrondissement.

Florian SITBON, conseiller municipal d'arrondissement (PS) : Le chiffre de 20% me paraît élevé, je crois que c'est encore moins⁵. Et j'aimerais insister sur le fait que le logement social n'est pas nécessairement une source de soucis pour les riverains : il ne faut pas stigmatiser le logement social.

⁵ - Il y a actuellement 15,9% de logements sociaux dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, chiffre que Ian Brossat, adjoint au maire de Paris chargé du logement, voudrait porter à 25% en 2025 pour se mettre en conformité avec la loi SRU.

Une intervenante a apporté son soutien à l'opération de déménagement d'AgroParisTech.

Habitante du quartier : « J'aimerais féliciter l'école d'AgroParisTech pour avoir choisi de se regrouper sur le campus de Saclay. Je pense que c'est une bonne décision, que d'autres auraient pu prendre également... »

4.6 Remarques et questions reçues en dehors des réunions

4.6.1 Registres

Les registres ont été peu utilisés comme support à des observations. Seuls les registres des sites Maine et Claude-Bernard ont été alimentés.

4.6.1.1 Registre Claude-Bernard

En 2012, seuls 23% des IATOS ont manifesté le souhait de rejoindre le campus de Saclay. Or, la décision du Conseil d'administration du 23 mars dernier a été prise complètement à l'encontre de l'avis de ceux qui sont le plus concernés (20 représentants du personnels sur 22 ont voté contre). Il est encore temps de revenir sur cette décision.

Réponse : Le CA aurait pu dire non au projet mais, c'est un fait que, même si l'écart était faible, le résultat était favorable. Il était grand temps de lever l'incertitude où se trouve AgroParisTech depuis fin 2008 mais il fallait que le projet présente toutes les garanties financières nécessaires de la part de l'Etat. Si ça n'avait pas été le cas, la Direction générale n'aurait pas pris l'initiative de soumettre au CA ce vote de principe.

Série de questions :

Que 80% des étudiants pourront habiter sur le campus. Quid des autres 20% pour se rendre sur le campus sans des transports rapides ? Est-ce lié aux 4 ha ?

Réponse : Les résidences étudiantes à Palaiseau ne seront pas situées sur la parcelle d'implantation de 4,2 ha mais réalisées à l'initiative de l'EPPS sur plusieurs autres parcelles de la ZAC de l'Ecole Polytechnique. Dans ce cadre, AgroParisTech a réservé 1000 places qui se rajouteront aux 600 autres existant à la Cité Universitaire (2 résidences – 230 chambres), au Kremlin-Bicêtre (Résidence Dubos – 250 places) et à Massy (Résidence Chevreul – 120 places pour AgroParistech). La Cité Universitaire et Massy sont d'un accès facile car sur la ligne B du RER.

Le devenir de nos 4 sites est très incertain, notamment Grignon, or le financement du campus est lié à la vente de ces sites. S'ils ne sont pas vendus à temps, comment l'Etat financera ?

Réponse : Le montant provenant de la cession des 4 sites prévu dans le plan de financement du projet est garanti par le Programme des investissements d'avenir ; cette garantie s'applique au cas où la vente rapporterait moins que prévu mais aussi en cas de vente tardive qui générerait des frais financiers.

Quid d'Ager, Bioger, Cetiom de Grignon ?

Réponse : Les unités mixtes de recherche AgroParisTech-Inra hébergées dans les bâtiments Eger et Bioger qui hébergent ont naturellement vocation à être transférées dans le nouvel ensemble immobilier à Palaiseau.

Le Cetiom a, depuis de nombreuses années, développé un partenariat avec AgroParisTech et l'Inra sur le site de Grignon. En conséquence, il souhaite suivre notre déménagement et idéalement construire un nouveau bâtiment sur la même parcelle que celle qui nous a été attribuée.

Les trois bâtiments de Grignon concernés seront vendus comme l'ensemble du domaine intramuros.

Rémi Toussaint avait donné le chiffre de 24 hectares en 2012, or, le campus n'en comptera que 4 ha. Même si des activités seront mutualisées, nous perdons beaucoup d'espace. Pourquoi une telle diminution ?

Réponse : le choix de l'aménageur et des collectivités territoriales s'est fixé sur la réalisation d'un campus urbain peu consommateur d'espaces agricoles. Il est certain que 4 ha de terrain, c'est moins que ce dont nous disposons actuellement, mais si on raisonne en surface utile, avec 46.400 mètres carrés, nous sommes sur le même ordre de grandeur qu'actuellement, déduction faite des locaux désaffectés, des logements étudiants et de la restauration. Cette surface convient tout à fait pour accueillir 2.000 étudiants et 1.400 personnels.

Nos conférenciers extérieurs viendront-ils donner des conférences avec des temps de transport si longs (ENS-Ulm, Collège de France, Institut Pasteur, MNHN, Université Paris 6 et 7) ?

Réponse : Cette crainte n'est pas fondée. Il est certain qu'il y aura une période difficile à gérer jusqu'à la mise en service de la ligne 18 du métro mais cette contrainte ne remettra pas en cause la notoriété, la visibilité, la qualité de l'enseignement et de la recherche. Cette difficulté sera sans commune mesure avec l'attractivité liée à la création d'un grand pôle universitaire et de recherche.

4.6.1.2 Registre Maine

Fumisterie organisée.

Réponse : On ne peut qualifier de la sorte un projet qui a fait l'objet d'une réflexion stratégique depuis plusieurs années.

La consultation est ouverte une fois la décision prise... La mascarade continue.

Réponse : Cette affirmation est injustifiée : la transparence a toujours régné sur ce projet qui a fait l'objet d'une concertation interne depuis 2009. Le vote du CA a été considéré comme un préalable pour habilitier le directeur général de l'établissement à ouvrir la concertation publique.

Série de questions d'une même personne :

Les transports sont-ils organisés ?

Réponse : Le campus sera desservi par la ligne 18 du métro du Grand Paris en 2024 pour la branche est (vers Orly) mais dès 2016 par la ligne de bus 91-06 entre Saint-Quentin en Yvelines et Massy-Palaiseau qui sera en site propre, ce qui permettra d'assurer une bonne fréquence et une régularité de la desserte. Concernant les véhicules particuliers, des travaux vont avoir lieu pour améliorer le trafic sur les principaux échangeurs.

Les deux établissements ont conscience des difficultés du transport pendant les premières années. Une réflexion est engagée sur le sujet en lien avec les autres organismes présents sur le plateau.

Et les logements des étudiants ?

Réponse : cf. la 2^{ème} question sur le registre Claude-Bernard.

La Région est-elle en phase ?

Réponse : La Région Ile-de-France contribue au financement du projet via la contrat de plan Etat-Région pour un montant de 5,8 millions d'euros.

Comment parviendra-t-on à créer une vraie communauté avec un nombre encore plus gros ? Comment évitera-t-on notamment une hiérarchisation excessive ? Est-ce vraiment nécessaire ? Ces regroupements sont-ils utiles ? Pourquoi vider Paris de ses étudiants : veut-on faire une ville morte, un Disneyland ?

Réponse : Nous comptons sur un « effet cluster » dans nos domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement : le cadre de l'Université Paris-Saclay apportera des synergies et donc du potentiel de développement avec des établissements comme l'ENS-Cachan, l'école Polytechnique, l'école Centrale, Télécom Paris Tech, l'Université Paris-Sud. Les travaux réalisés pour préparer la rentrée 2015 des masters qui seront portés par l'Université Paris-Saclay illustrent la portée et l'intérêt de ces synergies. Rappelons que le conseil d'administration a voté à l'unanimité moins 6 abstentions le dépôt des dossiers de demande d'accréditation dans le cadre de l'Université Paris-Saclay. De façon générale, la stratégie de l>IDEX (Initiative d'excellence) Paris-Saclay est de développer des synergies entre tous les acteurs de l'enseignement et de la recherche. Cela n'empêchera pas de continuer d'avoir aussi des échanges importants avec les universités parisiennes.

Ce n'est pas le départ de quelques grandes écoles qui fera de Paris un désert d'étudiants. D'ailleurs, les règles du PLU imposent de maintenir la présence d'un établissement d'enseignement supérieur sur le site Claude-Bernard. Par ailleurs, à terme, la desserte par la ligne 18 permettra un accès facile des étudiants à la vie culturelle et sociale parisienne.

4.6.2 Site internet de Campus Agro SAS

Commentaire : En 2012, "Seuls 23% des IATOS ont manifesté le souhait de rejoindre le campus de Saclay" (voir <https://intra.agroparistech.fr/IMG/pdf/ETUDE-IMPACT-HUMAIN-octobre2012.pdf> ; pas de résultats pour les enseignants-chercheurs, ni les étudiants...) Or, la décision du Conseil d'administration du 23 mars dernier a été prise à l'encontre de l'avis de ceux qui sont le plus concernés (personnels et étudiants). Il est aussi regrettable que la décision du conseil d'administration soit en opposition totale avec les avis émis par les instances représentatives du personnel (comme le comité technique par exemple, qui s'est opposé à l'unanimité à ce projet). La possibilité même qu'une telle décision puisse être prise pour notre établissement dans le cadre du fonctionnement « normal » des instances de gouvernance est très préoccupante et pose question quant à la qualité du dialogue social à AgroParisTech.

Réponse : cf. la 1^{ère} question sur le registre Claude-Bernard.

Nous continuons d'affirmer notre désaccord profond avec ce projet de déménagement, dangereux pour l'avenir de notre établissement car inutile, coûteux et complètement déconnecté des enjeux véritables pour l'enseignement et la recherche.

Réponse : le regroupement des 4 sites franciliens sur un site unique et dans une nouvelle construction plus adaptée est au contraire la garantie de la pérennité de notre activité.

Commentaire : C'est étonnant de parler de concertation alors que le personnel est très défavorable au regroupement sur Palaiseau comme le vote au conseil d'administration l'a montré. Il y a plusieurs raisons à cela, mais le principal est l'absence critique d'un système de transport adéquat. Bon nombre d'agent ne vont pas accepter de faire 3h de trajet par jour pour aller au travail. L'établissement va être un semi-désert. A cela on ne répond rien, si ce n'est "ça ira mieux après", ce qui n'est pas vrai : il n'y a aucune garantie. sauf si "après" c'est pour la retraite. L'établissement perdrait en surface et capacité. Il perdrait en attractivité : quels intervenants pour l'enseignement, quels partenaires pour des projets vont venir là-bas? Quels agents va-t-on attirer? Et en fin de compte, quel est l'objectif ?

Enfin, en termes d'aménagement du territoire, c'est à pleurer. Comment organise-t-on les villes ? La mixité des populations ?

Réponse : Il est vrai que la transition ne sera pas facile à vivre notamment côté transports mais il faut se placer dans une perspective de moyen terme et cette vision très sombre du déménagement à Palaiseau n'est pas justifiée. Au contraire, ce projet permettra à AgroParisTech et aux laboratoires associés de l'Inra d'améliorer les conditions de fonctionnement internes avec des locaux modernes, fonctionnels et des installations et des équipements adaptés aux besoins, et de renforcer les relations avec d'autres établissements intervenant dans les mêmes domaines. Maintenir la situation actuelle nous conduirait inéluctablement vers de graves problèmes et notamment des fermetures de sites compte tenu des coûts de réhabilitation ; en outre, ceux-ci viendraient ponctionner les moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche, d'où la mise en place d'un cercle vicieux.

Commentaire : Il est hallucinant de vouloir faire venir des milliers de personnes sur ce site sans que les transports ne soient réellement opérationnels et suffisants, une ligne de métro met environ 5 à

10 ans avant d'être finalisée et il est prévu une installation dans 4 ans! Le risque, particulièrement grand (puisque la ligne 15 vient de prendre deux ans de retard, à cause de problèmes techniques liés au sous sol) étant de ne pas avoir de transports adéquats pendant 6 ans! Mettre la charrue avant les bœufs, pour des spécialistes et agriculture, quel paradoxe!

Réponse : Tout sera fait pour que la période délicate 2020-2023 se passe le mieux possible côté transports. Le TCSP (transport en commun en site propre) est une réponse au problème mais elle sera complétée par des initiatives propres à AgroParisTech-Inra notamment, comme cela va être étudié, la mise en place de navettes en partenariat avec d'autres organismes voisins sur le plateau. Des crédits seront prévus pour cela.

Commentaire : Bien que légitime et ambitieux, ce projet est très mal vécu par un manque évident des conditions de travail (plus de parcelles exploitables et surtout d'accès aux sites). Déjà au bord de l'asphyxie, les moyens de transports prévus pour se rendre sur les différents lieux de travail n'arriveront que trop tardivement pour s'y projeter sereinement. De 1h30, passer à 4h de transport quotidien deviendra insupportable. Existera-t-il d'autres alternatives pour éviter ces situations de blocage insurmontables ?

Réponse : cf. la question précédente.

Commentaire : pourquoi toujours construire de nouvelles choses et ne pas tirer parti des infrastructures déjà existantes.

Les pôles de compétitivité ne sont plus aussi pertinents qu'il y a quelques années... avec le numérique et les nouvelles communications, pourquoi vouloir absolument tous se rassembler dans un même lieu... Il y a de meilleures manières d'utiliser l'argent public...

Réponse : Le maintien de l'organisation actuelle sur 4 sites que nous n'avons pas les moyens de maintenir n'est malheureusement pas viable à long terme.

Commentaire : Où seront réalisées les expérimentations ? Combien de femmes et d'hommes resteront pour les mener ?

Réponse : La ferme de Grignon continuera à être rattachée à AgroParisTech et à être support d'expérimentations. Par ailleurs, une surface expérimentale de l'ordre de 25 ha sera affectée à l'Inra et AgroParisTech sur le plateau du Moulon ; Il n'est pas envisagé de réduire les effectifs scientifiques et techniques des deux établissements.

Commentaire : L'association de l'Arbre de fer est très préoccupée du devenir du patrimoine naturel du domaine de Grignon, notamment les zones ornementales complémentaires au parc forestier : le triangle botanique avec l'arboretum et les ex jardins botanique/écologique, le jardin anglais, le labyrinthe. Qu'est-il prévu pour la protection et la préservation de ces éléments patrimoniaux du site, liés à l'histoire de l'établissement ? L'arboretum devrait se voir appliquer une mesure de classement.

Réponse : L'utilisation du domaine de Grignon sera conforme aux prescriptions d'urbanisme (zone naturelle, espaces boisés classés, qui interdit tout défrichement et impose une autorisation de coupe préalable à tout abattage.